

REVUE DE PRESSE
janvier / février / mars 2015

UNE PHOTOGRAPHIE
DU DÉBAT PUBLIC FRANÇAIS

JE SUIS
NOUS
SOMMES

Attentats de janvier
contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes

AVANT-PROPOS

LES ATTENTATS CONTRE CHARLIE HEBDO ET L'HYPER CACHER DE LA PORTE DE VINCENNES DÉBUT JANVIER 2015 ont entraîné un choc considérable dans la société française.

À l'émotion a rapidement succédé le débat de fond. Pendant les mois de janvier, février et mars, la production éditoriale de la presse a été d'une qualité exceptionnelle. Élus, intellectuels et acteurs divers ont pu amplement s'exprimer, donnant corps à un véritable débat public sur les tensions à l'œuvre dans la société française.

Conçu à partir de propos exprimés dans la presse, ce document s'efforce de rendre compte de ce débat public français. Il permet d'établir une cartographie des problématiques et des controverses qui travaillent notre société et notre modèle politique.

Les débats rapportés ici restent cantonnés sur la couche des valeurs et des conceptions du vivre ensemble dans la société française. Ils n'appréhendent qu'à la marge les politiques publiques, mais l'enjeu de clarification des conceptions pour créer les conditions d'une action publique comprise par tous et facteur de cohésion apparaît presque à toutes les pages.

TROIS IDÉES DIRECTRICES semblent se dégager de cette revue de presse nationale.

1) **DEPUIS DIX OU VINGT ANS**, les facteurs qui génèrent de la tension dans la société française se sont diversifiés. Les discriminations, dans un contexte de chômage et de précarité renforcés, continuent de miner le contrat social français basé sur une promesse d'égalité. Le retour du religieux se confirme, dans une société par ailleurs très sécularisée. La relativité des valeurs entraîne chez certains une demande de morale, de vérité, d'autorité. L'islam progresse, aidé à la fois par la vitalité de la pratique religieuse des croyants et par la démographie. Les tensions géopolitiques dont l'«islamo-fascisme» (Manuel VALLS) offre une figure sont de plus en plus présentes dans les esprits, grâce à Internet et du fait de la diversité des origines ethniques, culturelles et religieuses de la population française.

2) D'une certaine façon, **LA QUESTION IDENTITAIRE A PRIS SON AUTONOMIE**. Au-delà de la question omniprésente et non résolue de l'articulation entre l'universel et la diversité des cultures et des valeurs, certains parlent d'une «inquiétude culturelle» qui se serait emparée de la société française. Il en découle qu'une sortie de crise économique créant des emplois, si elle survenait, n'apaiserait vraisemblablement pas, durablement et en profondeur, les tensions. Pour résister aux multiples pressions, le pays doit être au clair sur les valeurs sur lesquelles il se fonde pour créer les conditions du vivre ensemble : liberté, égalité, laïcité, modèle d'intégration, citoyenneté... Or, celles-ci sont l'objet d'âpres débats, aussi bien sur le plan philosophique et politique qu'au niveau de la mise en pratique.

3) **DES TABOUS SONT TOMBÉS**. Des idées jusqu'alors cantonnées dans les extrêmes infusent dans toute la société française. Des propos raisonnables mais fermes sont également tenus parce que «ne rien dire par peur de l'amalgame nourrit l'amalgame». On peut tout aussi bien avoir le sentiment que les risques de dérapage sont aujourd'hui à leur maximum, ou qu'au contraire les conditions d'une dialogue constructif, franc et profond n'ont jamais été autant réunies. Sur quelle logique la société française et ses institutions nationales et locales embrayeront-elles ?

*Jean-Loup MOLIN,
Direction de la prospective et du dialogue public*

SOMMAIRE

CONSTATS

- ▶ LE MONDE MUSULMAN INTERPELÉ p.05
- ▶ LA PROGRESSION DE L'ISLAM EN FRANCE
PROVOQUE UNE FORTE ANXIÉTÉ p.09
- ▶ UN MULTICULTURALISME LARVÉ
ET UNE ETHNICISATION DES RAPPORTS SOCIAUX..... p.14
- ▶ LA RADICALISATION D'UNE MINORITÉ
SIGNE L'ÉCHEC À INTÉGRER ÉCONOMIQUEMENT
ET SOCIALEMENT UNE PARTIE DE LA JEUNESSE ET DES IMMIGRÉS p.21
- ▶ LA RADICALISATION INTERPELLE AUSSI LE SENS
ET LES VALEURS DE NOTRE SOCIÉTÉ p.25

DÉBATS

- ▶ QUEL MODÈLE D'INTÉGRATION
DANS UNE FRANCE PLURI CULTURELLE ? p.29
- ▶ QUELLE PRATIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
DANS UNE SOCIÉTÉ MONDIALISÉE ?..... p.35
- ▶ QUELLE PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ DANS UNE FRANCE PLURI
CONFESSIONNELLE ? p.39
- ▶ QUELLE FABRIQUE DU CITOYEN ? p.51

- ▶ INDEX DES AUTEURS ET DES ACTEURS CITÉS p.57
- ▶ ANNEXE : LE POULS DE L'EUROPE p.61

SOURCES UTILISÉES

Sur l'ensemble des articles cités, 83 ont été publiés après les attentats, et 56 avant. La présence de ces derniers montre que les questions qui ont été mises sur le devant de la scène par les attentats du mois de janvier avaient déjà une présence dans le débat public avant ceux-ci.

Les articles cités se distribuent de la façon suivante : Le Monde (49 articles), millenaire3.com (14), Marianne (12), Le Point (6), Le Figaro (5), Libération (5), Le Un (5), Les Échos (4), L'Express (4), Lyon capitale (3), La vie (2), La Croix (2), La vie des idées (2), Médiapart (2), M Le magazine du Monde (2), Observatoire des inégalités (2), Le Progrès (2), Acteurs de l'économie (1), Philosophie magazine (1), Alternatives économiques (1), Institut de l'Entreprise (1), Focus IFOP (1), La Gazette.fr (1), Ateliers de la Citoyenneté (1), La Presse (1), Centre d'Observation de la société (1), Corriere della Sera (1), Le devoir (1), Paris Notre Dame (1), Causeur.fr (1), Slate.fr (1), Foreign Policy (1), Jol Press (1), Les cahiers de l'IAU idF (1), Le publieur (1)

CONSTAT

LE MONDE MUSULMAN INTERPELÉ

Le refus de l'amalgame entre l'islam ordinaire et l'islam radical est très présent dans la parole publique. Mais suite aux attentats les musulmans sont désormais interpellés sans retenue. Nombreux sont ceux qui leur demandent d'effectuer un travail d'exégèse sur leur texte sacré. Certains dénoncent les «maladies chroniques» de l'islam, comme la difficulté à séparer le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, ou à reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes.

De nombreuses personnalités appellent les pouvoirs publics à soutenir sans retenue les musulmans réformateurs. Mais l'État laïc peut-il choisir ses interlocuteurs, au risque de favoriser une nouvelle fois un «islam des notables» en décalage avec la base ?

TROIS CAUSES PROFONDES SONT MISES EN AVANT DANS LA PRESSE pour expliquer la montée de l'Islam radical. La première est la lutte de pouvoirs que se livrent depuis 1923 (chute du dernier Califat ottoman) les différentes puissances du monde arabo-musulman (Arabie Saoudite, Égypte, Iran, Algérie, Irak, Syrie...) pour obtenir un leadership régional. La seconde est la réaction à la colonisation européenne, à l'impérialisme économique et culturel de l'Occident, et au conflit israélo-palestinien. La troisième est la bascule dans la modernité et la crainte des élites politiques et religieuses de ces pays de voir leurs populations adopter un mode de vie occidental.

Certains auteurs font le parallèle entre le raidissement actuel de l'islam et celui de l'Église catholique en France à la fin du XIX^e siècle, et plus encore celui du judaïsme au premier siècle de l'ère chrétienne au moment de la grande révolte contre les Romains. À chaque fois, l'accumulation de prescriptions rituelles vise à bloquer la transformation politique et sociale à l'œuvre.

Mais s'agit-il d'une réticence passagère avant l'entrée inéluctable du monde musulman «dans la modernité», ou bien de la manifestation d'une crise profonde de cette dernière ? La réactivation du religieux, au-delà de l'islam, à laquelle nous assistons aujourd'hui dans notre société oblige à laisser cette question ouverte.

Maurice SARTRE,
L'Express, 17/12/14

— Le calcul des terroristes est d'empêcher que les musulmans puissent vivre leur religion en terre laïque, dans le respect des lois de la République, en les isolant au sein de la population française ; en en faisant des ennemis de la France.

Tahar BEN JELLOUN,
Le Monde, 09/01/15

— Dans la foulée des événements de la semaine du 7 au 11 janvier, soucieux de maintenir la paix civile, les élus de la République ont multiplié les messages d'apaisement en direction de la «communauté» musulmane, mettant en garde contre le risque d'amalgame entre l'islam et l'islam radical dont se réclament les terroristes. Mais le fait marquant est la parution, dès le lendemain des attentats, de nombreux articles rédigés par des intellectuels refusant de dédouaner la «communauté»

musulmane à si bon compte, comme si ce qui depuis des années ne se disait pas, ou à demi mots, devait cette fois être verbalisé au grand jour. Certains textes sont à la fois émouvants par leur tonalité fraternelle et brutaux par les réalités qu'ils énoncent et dénoncent.

Dans sa «Lettre un peu désagréable à l'intention de mes amis musulmans», Yann MOIX appelle ces derniers à condamner sans ambiguïté les attentats, mais surtout, d'une façon plus générale à mieux prendre leur place dans le débat public, à argumenter davantage leurs positions sur différents sujets. « *Vous n'êtes pas assez pédagogues, pas assez conscients, dit-il, de la place que vous tenez au sein de notre pays* ». Et d'ajouter : « *Je ne supporte plus qu'on vous épargne, ni même qu'on vous conspuie : mais la vérité est que vous ne faites pas grand-chose pour nous aider à vous aider.* » Un appel donc, à rompre le **mur du silence** et à se parler franchement.

Yann MOIX,
Le Point, 15/01/15

LE MAL EST-IL DANS L'ISLAM ?

— Mais la plupart des interpellations dépassent la demande de pédagogie et de dialogue fraternel. Sont directement désignées ce que certains auteurs appellent les maladies chroniques de l'islam : « *impuissance à instituer des démocraties durables dans lesquelles est reconnue comme droit moral et politique la liberté de conscience vis-à-vis des dogmes de la religion ; difficultés chroniques à améliorer la condition des femmes dans le sens de l'égalité, de la responsabilité et de la liberté ; impuissance à séparer suffisamment le pouvoir politique de son contrôle par l'autorité de la religion ; incapacité à instituer un respect, une tolérance et une véritable reconnaissance du pluralisme religieux et des minorités religieuses.* »

Abdenour BIDAR,
Mediapart, 09/01/15

D'autres voient le Coran comme un «texte à repenser» et appellent les musulmans à cesser leur double langage qui consiste à «*présenter uniquement les versets "révélés" à la Mecque pour prôner un islam pacifique, une religion d'amour et de miséricorde, et à omettre sciemment les versets de Médine, guerriers et violents, qui appellent à tuer les mécréants.* »

Waleed AL-HUSSEINI,
Le Monde, 20/01/15

Alors qu'en France, la liberté d'interprétation des textes sacrés remonte à Luther (XVI^e siècle), et la liberté de ne pas croire (athéisme) aux Lumières (XVIII^e siècle), ce que demandent ceux qui interpellent les musulmans aujourd'hui, c'est que ces derniers fassent aussi leur **travail d'exégèse**. « *Aujourd'hui encore, il est impossible de toucher à un mot du Coran. Lorsqu'a été découverte à Sanaa, au Yémen, une copie du Coran antérieure à la version canonique actuelle, qui date d'environ du IX^e siècle, il a été impossible pour les savants musulmans d'y travailler sérieusement, laissant de fait le travail d'analyse aux Occidentaux.* »

Maurice SARTRE,
L'Express, 17/12/14

— Certains articles accusent des États de pays musulmans de contribuer à un étiolement de la doctrine islamique, par exemple en supprimant l'enseignement de la philosophie dans les écoles destinées aux futurs imams, afin d'entretenir « *la supériorité qu'ils doivent à l'ignorance et à la paresse intellectuelle des musulmans paisibles et modérés* ».

Du coup les pétitions et les « appels à la réforme » fédérant à une échelle internationale des intellectuels du monde islamique se multiplient, à l'instar de celui lancé le 11 janvier 2015 par des intellectuels tunisiens, marocains, syriens, irakiens, algériens et français (à Lyon, Mohamed-Chérif FERJANI est signataire de cet appel). Certains vont jusqu'à imaginer la création d'une institution internationale, à la fois lieu d'étude des grands penseurs de la civilisation islamique, scène accueillant les échanges interculturels et inter religieux, conseil des érudits, et finalement lieu d'élaboration « *d'une charte musulmane pour les temps modernes* ».

« *Non au terrorisme au nom de l'islam* »,
La Presse (journal tunisien), 13/01/15

Zafer SENOCAK,
Le Monde, 20/01/15

— Concernant notre pays, nombreux sont ceux qui notent toutefois la limite que représente la diversité des courants internes à l'islam et la faiblesse de ses structures collectives pour effectuer un travail de « modernisation ». *« Le vrai problème de l'islam de France c'est sa profonde désorganisation. Il n'est absolument pas maître de son destin. Ses orientations idéologiques sont en général celles de groupes de pression extérieurs, les différentes obédiences ne sont pas d'accord entre elles... En fait, il faudrait un grand imam de France. Mais aucun imam aujourd'hui n'est, à mes yeux, assez libre et indépendant dans ses opinions pour adapter l'islam au contexte. Quelqu'un qui serait capable de dire : "En France, interdiction de porter le tchador car l'État français le refuse et que ce n'est pas une obligation musulmane". En attendant qu'un représentant du culte soit capable de tenir un tel discours, il est de notre devoir d'intellectuel de modérer, de nuancer et de mettre en perspective. »*

Malek CHEBEL,
Le Point, 15/01/15

COMMENT DIALOGUER ?

— Une fois que tout cela est posé, une question majeure reste ouverte. Comment le corps social français va-t-il dialoguer autour de ces questions dans les années qui viennent. La presse d'après les attentats rend très bien compte de l'installation d'une espèce de face à face qui s'annonce difficile à gérer.

D'un côté, une population musulmane qui se sent victime d'une **double peine** (on assassine au nom de l'islam et on moque son prophète) alors qu'elle peine déjà à « s'intégrer » dans la société française et qu'elle subit des discriminations. Une population qui, à l'occasion, dénonce le deux poids deux mesures des autorités civiles concernant le financement des lieux de cultes et qui doute d'une façon générale de l'égalité de traitement avec la communauté juive. Une population qui aimerait qu'on lui explique pourquoi la France entretient des relations amicales avec des États suspectés de financer les mouvements radicaux, voire le terrorisme. Une population qui peut se placer aussi sur un **registre victimaire**.

D'un autre côté, des élites françaises qui sont sommées d'en finir avec l'**angélisme**. Il s'agirait de cesser de dénoncer le seul djihadisme (vu comme une perversion de l'islam) et de dire clairement que l'islam porte en lui des germes de violence et d'intolérance, afin de soutenir les réformateurs musulmans *« Les occidentaux qui font mine de ne voir dans l'islam qu'une religion de paix et de tolérance et récusent tout ce qui contredit cet angélisme n'aident guère les musulmans réformistes. Ils enferment les musulmans dans leur texte sacré en même temps qu'ils portent atteinte à l'idée de **société ouverte**, c'est-à-dire d'une société qui n'interdit pas les croyances mais dans laquelle les croyances sont soumises à discussion. Or, les réformateurs musulmans n'ont guère d'autre point d'appui que cette notion de société ouverte pour combattre les intégristes »*.

André GRJEBINE,
Les Échos, 19/01/15

Oser nommer le mal, qui est dans l'islam, et soutenir de toutes les façons possibles les musulmans réformateurs, telle est ainsi la feuille de route qu'un Hubert VEDRINE imagine pour la France demain.

Hubert VEDRINE,
Le Monde, 13/01/15

— La mise en pratique d'une telle vision, si on la fait sienne, se heurtera à bien des difficultés, la première étant d'éviter le piège d'un face à face rendu violent par le poids des incompréhensions, des ressentiments et de la fierté que chacun porte.

Mais surtout, comment distinguer ou désigner les réformateurs qu'il s'agirait de soutenir ? Et qui est légitime pour le faire ? Les dernières années ont vu, en

France, l'« islam des notables » se faire déborder par l'islam du terrain. À Lyon, Kamel KABTANE, recteur de la Grande Mosquée et proche de la municipalité, avait ainsi du céder en 2008 la présidence du CRCM à Azzedine GACCI, recteur de la Mosquée Othman de Villeurbanne et lié à la mouvance de l'UJM (Union des jeunes musulmans) porteuse d'un discours plutôt radical à l'origine.
Que faut-il en penser ?

Pour Mohamed-Chérif FERJANI, les autorités civiles n'ont pas à choisir leurs interlocuteurs au sein des cultes (laïcité oblige !). Elles doivent laisser le jeu démocratique fonctionner au sein de la communauté musulmane. Mais surtout, dit-il, « les courants diabolisés, comme l'UJM, qui étaient, au départ, plus radicaux, se sont transformés en s'inscrivant dans les pratiques de la vie d'une société démocratique. Aujourd'hui, le discours de GACCI et des militants de l'UJM montre à quel point la participation à une vie démocratique peut transformer ceux qui s'y adonnent, même s'ils n'y voyaient au départ qu'un moyen pour atteindre des objectifs qui ne sont pas démocratiques. Ce n'est pas eux qui ont phagocyté la République, c'est la République qui a gagné des forces qui lui étaient hostiles. »

Mohamed-Chérif
FERJANI,
millenaire3.com,
13/06/2008

— À la mi février, lorsque Manuel VALLS indique qu'il va lancer une série de consultations pour mesurer l'influence des Frères musulmans et des salafistes en France, lorsqu'il déclare vouloir lutter contre ceux qui, « à l'extérieur ou à l'intérieur de notre pays cherchent à changer la face de l'islam » et rouvre de fait les débats sur la représentation de la communauté musulmane, sur la constitution d'un islam de France, et sur le financement des lieux de culte, la réponse que lui oppose Michèle TRIBALAT est la suivante : « Manuel VALLS cède à la tentation à laquelle peu d'hommes politiques résistent : faire croire qu'il connaît le vrai visage de l'islam. Il se pose en défenseur d'un islam authentique qui ne saurait en aucun cas inspirer de mauvaises actions, sauf à être intentionnellement déformé. Pourtant, ce n'est pas au premier ministre de faire l'exégèse de l'islam, mais aux musulmans de nous convaincre qu'ils sont capables de prendre la distance qu'il faut par rapport à leurs textes. A l'heure de la mondialisation et d'Internet, ajoute-t-elle, l'islam est ce que veulent bien en faire les croyants. Les jeunes, tout particulièrement ne sont guère tentés par un islam "gallican". Cet islam de France ne peut tenter que les apparatchiks qui y voient un moyen d'être admis dans les cercles du pouvoir ».

Michèle TRIBALAT,
Le Figaro, 14/02/15

La voie du dialogue est décidément étroite.

CONSTAT

LA PROGRESSION DE L'ISLAM EN FRANCE PROVOQUE UNE FORTE ANXIÉTÉ

Au-delà du péril que constitue la montée de l'«islamo-fascisme» (Manuel VALLS), la société française témoigne d'une grande anxiété de nature culturelle et identitaire, liée à la progression de l'islam dans le pays, que celui-ci soit ou non porteur de postures communautaristes.

Désormais se développe une «islamophobie de l'honnête homme», qui touche toutes les catégories de la population, mais plus particulièrement les milieux populaires. L'attention des élus n'est donc plus requise seulement en banlieue pour traiter de questions d'intégration, mais aussi dans la «France périphérique» pour affronter l'inquiétude de français autochtones qui auraient cherché à s'éloigner des grandes concentrations ethniques du milieu urbain.

LES ATTENTATS CONTRE CHARLIE HEBDO ET CONTRE LA COMMUNAUTÉ JUIVE ont remis sur le devant de la scène l'anxiété que provoque la progression de l'islam sur le territoire national. Le Monde et Europe 1 ont ainsi commandé un sondage quinze jours après les attentats, d'où il ressort que 51% des français considèrent que la religion musulmane n'est pas compatible avec les valeurs de la société française (à noter toutefois que ce taux est en diminution par rapport aux années précédentes).

Le Monde, 29/01/15

UN PHÉNOMÈNE BASÉ SUR UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET SUR LA VITALITÉ DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE

— La progression de l'islam en France résulte d'un phénomène démographique lié à l'immigration actuelle et accumulée depuis plusieurs décennies, de l'essoufflement de notre modèle d'intégration, et du dynamisme de la pratique religieuse musulmane.

Immigration soutenue. Après la forte diminution de l'immigration de travail à partir des années 1970, le solde migratoire de la France a à nouveau fortement progressé à partir du début des années 2000 (supérieur à 100.000 personnes par an entre 2003 et 2006). Depuis 2007, le solde migratoire est redescendu aux alentours de 50.000 personnes par an. Toutefois ce solde réduit ne s'expliquerait pas par une diminution des entrées (celles-ci auraient au contraire continué à progresser) mais par une augmentation des sorties (émigration).

Centre d'observation de la société, 20/01/15

Essoufflement de l'intégration. L'importance des mariages mixtes en France a longtemps été interprétée comme un signe de vitalité de l'intégration à la française.

Néanmoins, depuis plusieurs années, le nombre de mariages consacrant l'union entre des étrangers et des français de souche tendrait à se réduire, tandis qu'augmenterait celui des mariages contractés au sein de la communauté d'origine, entre des français issus de l'immigration et des étrangers. Cécilia GABIZON indiquait en 2010 qu'« en 2009, le ministère de l'Immigration avait ainsi compté quelque 84.000 mariages mixtes. Plus de 35.500 s'étaient déroulés sur le territoire national. Tandis que 48.500 étaient contractés à l'étranger. » Elle explique que « les mariages ont surtout bondi dans les pays d'origine des plus importantes communautés immigrées. Selon les chiffres du ministère des Affaires étrangères, quelque 60% de ces unions ont été enregistrées par les consulats du Maghreb, des pays d'Afrique francophone et en Turquie. Au cours de la dernière décennie, ces mariages au "bled" ou au "village" ont explosé. Ces unions mêlent souvent tradition et stratégie d'immigration, sans qu'il soit toujours possible de les démêler. »

La suite de l'article met de la chaire sur les chiffres : « "Mes parents voulaient absolument me marier avec un Malien pour que je ne devienne pas comme les Françaises", raconte par exemple Aminata, qui a finalement fui cette union avec un cousin. Si les familles font parfois pression, certains jeunes choisissent seuls de prendre femme au "bled". "Les filles françaises peuvent vous lâcher du jour au lendemain, s'insurge Hamid, 30 ans, livreur parti chercher épouse en Algérie à l'été 2005. Elles veulent toujours sortir et n'acceptent pas la vie de famille. Les beurettes sont encore pires. Elles sont tellement surveillées chez elles qu'elles font des bêtises en cachette. Elles sont très dangereuses." D'autres veulent, comme Koné remplir leur "devoir", "pour mes parents qui l'ont promis au village" ».

Cécilia Gabizon
Le Figaro.fr, 21/06/10

Dynamisme de la pratique islamique. L'expansion de l'islam se produit dans une France en état de déchristianisation avancée. Michèle TRIBALAT indique qu'en 2008 « environ 60% des jeunes autochtones nés dans les années 1980 déclarent n'avoir aucune religion, tandis que chez les enfants d'immigrés originaires du Maghreb, du Sahel ou de Turquie, la sécularisation recule au contraire parmi les plus jeunes : ils ne sont plus que 13% à se déclarer sans religion ». Et Michèle TRIBALAT ajoute : « On compte en France, entre 18 et 50 ans, un peu plus d'un musulman pour quatre catholiques. Si l'on s'intéresse toutefois aux plus fervents d'entre eux, ceux qui déclarent accorder une grande importance à la religion, les musulmans surpassent les catholiques d'environ 150 000 ».

Michèle TRIBALAT,
Le Monde, 14/10/11

ASSISTONS-NOUS AU DÉVELOPPEMENT D'UN COMMUNAUTARISME MUSULMAN ?

Cette question fait débat.

Olivier CHAVANON rappelle qu'« il n'y a pas une immigration maghrébine en France, mais bien plusieurs, faite de groupes venus à des époques distinctes, pour des raisons différentes et selon des modalités qui parfois n'ont rien de comparable. Une analyse fine du processus migratoire, ajoute-t-il, montre d'ailleurs l'importance des sous-groupes. À Lyon, c'est parfois une rue qui porte témoignage de ces petites communautés constituées plus ou moins durablement. »

Olivier CHAVANON,
Lyon Capitale, n°742,
mars 2015

Mohamed TRIA renchérit : « Il n'y a pas une communauté maghrébine homogène et structurée comme peuvent l'être les juifs grâce au Crif. Il n'y a pas de Crif maghrébin. Parmi les maghrébins il y a énormément de sous groupes. Même la religion ne peut fonder un socle commun communautaire, tant les représentations religieuses sont difficiles à fédérer. Il y a la mosquée des Marocains, des Turcs, des Algériens, des Tunisiens. Là des soufis, ici des salafistes. C'est comme ça que ça s'organise ! » conclue-t-il.

Mohamed TRIA
Lyon Capitale, n°742,
mars 2015

Pour Olivier ROY, les musulmans en France « n'ont jamais eu la volonté, au niveau national, de mettre en place des institutions représentatives et encore moins un lobby musulman. Il n'y a pas l'ombre du début de la mise en place d'un parti musulman ; les candidats à la vie politique qui sont d'origine musulmane se répartissent sur l'ensemble du spectre politique français (y compris à l'extrême droite). Il n'y a pas de vote musulman (ce que le PS découvre à son détriment). Il n'y a pas, non plus, de réseaux d'écoles confessionnelles musulmanes (moins de dix en France), ni de mobilisation dans la rue (aucune manifestation sur une cause islamique n'a rassemblé plus de quelques milliers de personnes). »

Olivier ROY,
Le Monde, 09/01/15

Mais d'autres ne partagent pas du tout cette vision. Ils signalent la création récente de l'**UNION des démocrates musulmans de France** (UDMF), un nouveau parti politique créé en novembre 2012 et qui ne cache pas ses ambitions nationales. « Un parti politique musulman va concourir aux prochaines élections départementales. Quelle importance !, ironise Yves THREARD. Il ne représentera en effet que quelques candidats. Que préconise-t-il ? le retour du voile à l'école, le vote des étrangers, l'enseignement plus soutenu de la colonisation et de la guerre d'Algérie, la promotion de la finance islamique et de l'alimentation halal. Des brouilles ? Ce n'est qu'un début... »

Yves THREARD,
Le Figaro, 14/02/15

Boualem SANSAL va encore plus loin puisqu'il parle d'un programme politique mondial de l'islam : « Les Européens ont toujours sous-estimé ce qui vient du sud. Ils ont en particulier sous-estimé les problèmes insolubles que l'islam poserait à terme à l'Europe chrétienne, laïque, démocratique, libertaire. (...) Le halal, le voile, les prières dans la rue, le mouton de l'aïd, sont des épisodes qui ont été regardés sous l'angle social et culturel, voire comme de simples phénomènes de mode ou d'affirmation identitaire, alors qu'ils étaient des étapes planifiées d'un programme politique mondial. Ils ont enfin, et c'est plus grave, sous-estimé la capacité de l'islam à s'implanter dans de nouveaux territoires. L'islamisme européen est né, un jour il se constituera en partis politiques ayant naturellement pour but de conquérir le pouvoir.

En Algérie, nous avons senti très tôt, puis su, que l'islamisme avait une vocation planétaire et que l'étape suivante serait l'Europe. Les islamistes le disaient clairement. La chose faisait sourire car dans les années 90 ils étaient très divisés. »

Boualem SANSAL,
Marianne, 20/02/15

— Pour Tareq OUBROU, il n'est pas nécessaire de parler de communautarisme ou de complot mondial de l'islam pour comprendre pourquoi l'islam, par sa visibilité, déstabilise l'identité nationale. L'islam, estime-t-il, n'a pas fini son adaptation à la mentalité française : « Les gens n'ont pas été préparés à accueillir cette visibilité, dit-il. Quand les primo-migrants sont venus pour construire la France, on a accueilli des bras, mais on a oublié qu'avec les bras viennent des cultures et des religions. Ils ont transmis ce qu'ils ont pu à leurs enfants : une religion mélangée avec la culture d'origine. Mais la mondialisation a fait que d'autres discours se sont installés dans l'Hexagone.

Dans la société française, ajoute-t-il, il faut prendre en considération le **droit** (la laïcité me permet de pratiquer ma religion), mais aussi les **mentalités**. La liberté en France, c'est la capacité de se libérer de la religion. Il faut donc adapter l'islam à cet univers mental où la pratique religieuse est vue de manière sceptique. » Or, ajoute-t-il, « nous n'avons pas encore d'imams doublement situés. D'une part dans la tradition musulmane avec sa complexité, car tous n'ont pas une formation théologique solide. Et d'autre part dans la complexité de la réalité française. Ils ne sont pas assez outillés. Ils sont dans un **système binaire** propice à l'intégrisme : les musulmans et les non musulmans, les croyants et les non croyants. C'est ce qui est dramatique : des discours naïfs, simplistes, produisent de la violence. Les jeunes ont du mal à comprendre que le Coran demande des outils d'interprétation ; qu'il y a une dimension historique dans le Coran ; que tout n'y est pas absolu. »

Tareq OUBROU,
Le Monde, 13/02/15

UN SENTIMENT D'ENVAHISSEMENT QUI TRAVAILLE PARTICULIÈREMENT LES MILIEUX POPULAIRES QUI SE SENTENT ABANDONNÉS

— Décryptant les discours neo populistes, Laurent BOUVET indiquait en 2010 que ces discours débordent désormais « *la traditionnelle antienne de la peur de l'homme du peuple de voir échapper son travail au profit d'un immigré. Il s'agit, désormais, davantage de la peur de perdre son identité chez soi* ».

Laurent BOUVET,
Le Monde, 20/11/10

Olivier ROY, pointe l'irruption d'une « **islamophobie de l'honnête homme** ». Désormais, dit-il, « *l'inquiétude au sujet de l'islam et des musulmans de France est devenue un thème diffus, peu marqué politiquement, qui va au-delà des familles idéologiques, et donc qui n'est plus sensible à un traitement moralisateur ou culpabilisant (l'antiracisme ou les appels creux et donc vains au vivre-ensemble). Rien ne sert de cibler le FN, les thèmes qu'il a développés sont désormais dans le domaine public et le petit jeu de savoir qui est responsable n'a plus guère de sens. La parole s'est libérée et l'on se confronte aujourd'hui à l'islamophobie de l'honnête homme, au moment même où chacun a, par ailleurs, un honnête et bon copain musulman. Le discours désormais dominant considère que le terrorisme est l'expression exacerbée d'un "vrai" islam qui se ramènerait en fait au refus de l'autre, à la suprématie de la norme (charia) et au djihad conquérant, même si ces choix se font plus par défaut et par ressentiment que par certitude de détenir la vérité. En un mot, tout musulman serait porteur d'un logiciel coranique implanté dans son subconscient qui le rendrait, même modéré, inassimilable.* »

Olivier ROY,
Le Monde, 09/01/15

— Avant même que ne s'affirme cette islamophobie de l'honnête homme, la difficile cohabitation entre « Français de souches » et immigrés ou Français issus de l'immigration était avérée. Cette difficile cohabitation a prospéré avec le chômage et la montée de la précarité.

Évoquant la peur du décrochage qui hante aujourd'hui les classes moyennes, ainsi que leur tendance à s'installer dans les espaces péri-urbains (logique du club résidentiel), Marie-Christine JAILLET expliquait par exemple en 2004 que « *la peur du déclassement social explique pour une grande part le souci opiniâtre des classes moyennes de se tenir à distance de contamination de populations dont la fréquentation pourrait, dans les écoles par exemple, nuire à la réussite scolaire de leurs enfants* ».

Marie-Christine JAILLET,
Conférence au
Grand Lyon,
novembre 2004

Christophe GUILLY, lui, prend à contre pied ceux qui focalisent l'attention sur la ségrégation des banlieues, et prend fait et cause pour les classes populaires autochtones qui, exclues du système économique contemporain seraient reléguées loin des villes dans ce qu'il appelle la **France périphérique** : « *Depuis vingt ans, le renouvellement des territoires métropolitains est porté par une double dynamique : de "gentrification" et d'immigration. Dans toutes les grandes villes, les catégories supérieures et intellectuelles ont ainsi investi l'ensemble du parc privé, y compris populaire, tandis que les immigrés se sont concentrés dans le parc social ou privé dégradé. Économiquement performant, le modèle de développement métropolitain porte les germes d'une société inégalitaire puisqu'il n'intègre plus que les extrêmes de l'éventail social. Sans profiter autant que les couches supérieures de cette intégration aux territoires les plus dynamiques, les immigrés bénéficient aussi de ce précieux capital spatial.* »

Christophe GUILLY,
Le Monde, 20/02/13

Conclusion décomplexée d'Alain FINKIELKRAUT : « *Quand dans un quartier il y a plus de femmes voilées que de femmes au visage et à la chevelure découverts, les*

autochtones s'en vont. Ils n'ont pas, comme on aime à dire, la "phobie de l'autre". Ils se sentent devenir autres sur leur propre sol et ils ne le supportent pas. Ont-ils tort ? Ont-ils raison ? En tous cas plus on parle de métissage, plus le territoire se couvre de frontières. »

Alain FINKIELKRAUT
Le Point, 10/10/13

— Ainsi, de nombreux Français autochtones céderaient le territoire à des populations immigrées ou musulmanes jugées envahissantes. Il n'y a pas lieu de s'en étonner nous dit Danièle HERVIEU-LEGER : « *Quand Sartre écrivait dans L'Être et le néant "Nous sommes tous catholiques", il ne voulait évidemment pas dire que nous croyons tous au "Dieu Chrétien et catholique", mais que nous sommes tous marqués par cette culture* ». Or, ajoute-t-elle, « *Quand on vit dans un monde de sens unifié et qu'apparaissent de nouveaux partenaires, cela crée forcément des perturbations* ». Pour résorber les crispations identitaires Danièle HERVIEU-LEGER considère qu'il ne suffit pas d'évacuer les problèmes « *en disant qu'il y a toujours eu des Musulmans en France ou en insistant benoîtement sur la nécessité de la pluralité ou du vivre-ensemble. Il faut entendre la puissance de l'imaginaire et des représentations* ». Finalement, nous dit-elle, la seule solution pour développer le sens du vivre ensemble, c'est l'éducation, et plus précisément l'École, car il faut peu compter sur la famille, « *qui a tendance à reproduire très logiquement l'ordre du connu d'un vécu familial* ».

Danièle HERVIEU-LEGER,
M3, n°7, 2014

CONSTAT

UN MULTI-CULTURALISME LARVÉ ET UNE ETHNICISATION DES RAPPORTS SOCIAUX

La question des identités ne cesse de prendre de l'importance depuis une vingtaine d'années, en France et dans le monde : société de tribus, luttes contre les discriminations, droits culturels, retour du religieux, mais aussi dans le contexte particulier de la France : culpabilité post-coloniale impliquant des enjeux de reconnaissance des immigrés issus de l'ex Empire, concurrence entre les communautés juives et musulmanes, etc.

Face à ces différents phénomènes, la République est interpellée sur deux fronts *a priori* contradictoires. D'un côté il lui est reproché de ne pas réexaminer et faire évoluer ses principes assimilationnistes à la lumière de la réalité pluriculturelle de la société française d'aujourd'hui, donc de ne pas répondre à l'« inquiétude culturelle » qui gagne du terrain dans le pays. D'un autre côté il lui est reproché d'enfreindre en permanence, dans la pratique, ces mêmes principes, et de laisser se développer un multiculturalisme larvé au sein même de l'administration.

AU-DELÀ DE LA «QUESTION MUSULMANE», LES ATTENTATS DE JANVIER ont remis sur le devant de la scène la question, bien plus générale, de la **gestion des identités**, qui travaille la société française depuis plusieurs décennies. La presse témoigne dans de nombreux articles de la montée des tensions et des intransigeances qui menace la cohésion sociale, et même l'unité nationale : «*Les pathétiques porte-flingues du 7 janvier ont déjà réussi leur coup : accélérer encore le clash entre les communautés, les religions, les cultures*» ; «*Pour ces éléments qui craignent la désagrégation progressive de la communauté ethnique et son aspiration par la communauté des citoyens, l'idéal serait que le multiculturalisme et le pluralisme se transforment en un multi-nationalisme au sein de l'État français. Ce qui permettrait de garder les structures de l'État et ses bénéfices tout en rejetant les principes de la communauté des citoyens, les valeurs de la démocratie et de la laïcité*».

François-Xavier
AJAVON,
Causeur.fr, 21/01/15

Zeev STERNHELL,
Le Monde.fr, 13/01/15

LA MONTÉE DES IDENTITÉS : UN PHÉNOMÈNE AUX CAUSES MULTIPLES

— Si tous les commentateurs ou presque partagent le diagnostic d'une société en proie aux obsessions identitaires, peu nombreux sont en revanche les articles qui font l'effort de clarifier ce phénomène complexe et d'en démêler les multiples causes. Tentons l'exercice.

Société de tribus. Le thème des tribus a été lancé à la fin des années 1980 par Michel MAFFESOLI. Selon lui, «*c'est de moins en moins la société qui va dominer, mais de plus en plus les tribus. Non plus les grands ensembles, mais l'émergence de*

Jean-Laurent CASSELY
Slate.fr, 09/05/14

petits groupes réunis par des affinités électives : musicales, sexuelles, religieuses, sportives». Ces tribus qui résultent moins d'appartenances héritées que de centre d'intérêts partagés au présent, n'ont pas grand-chose à voir avec les communautés culturelles, ethniques ou religieuses qui font si peur à la République. Elles font néanmoins partie du sujet qui nous occupe dans la mesure où leur mécanisme de base repose sur le besoin existentiel de l'individu contemporain de se construire des identités singulières et de les affirmer à travers des appartenances affichées ; mécanisme bien intégré par le **marketing communautaire**, ethnique ou des tribus. « *C'est pour cela, nous dit Michel MAFFESOLI, que la res publica est devenue une mosaïque, et que nous devons en faire l'apprentissage, même si celui-ci est douloureux* ».

Michel MAFFESOLI,
L'Express, 24/08/12

Combats contre les discriminations. Les combats pour les droits civiques de la communauté noire aux États-Unis dans les années 1960, puis dans de nombreux pays ceux en faveur de l'égalité homme-femme, ou encore de la reconnaissance de la communauté GLBT (Gay, Lesbian, Bisexual, and Transgender), n'en finissent pas de souder leurs adhérents face à des sociétés qui peinent à faire droit à la différence. En France, ce n'est qu'en 2004 qu'est fondée la Halde (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). Ces combats, qui concernent aussi les handicapés et les minorités ethniques (les fameuses **minorités visibles**) prennent appui sur la revendication très puissante du respect de la dignité humaine inscrit dans le préambule de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ils suscitent d'importants débats : pour ou contre les statistiques ethniques ? Pour ou contre les discriminations positives ?

Droits culturels. Un troisième phénomène est constitué par la montée du thème de la reconnaissance de la diversité culturelle. Cette reconnaissance sur la scène internationale s'est faite notamment à travers la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle » de l'Unesco en 2001, et la « Déclaration de Fribourg » sur les droits culturels en 2007 (texte issu de la société civile). Ces textes appréhendent la diversité culturelle comme un « héritage commun de l'humanité » qu'il convient donc de sauvegarder absolument. Et ils définissent des **droits culturels** qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « *l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité* ». Ils constituent ainsi un arsenal conceptuel mobilisable tant pour la défense des cultures menacées à l'échelle mondiale que pour celle des cultures minoritaires à l'intérieur d'un pays.

Déclaration de Fribourg,
2007

Radicalisation religieuse. Un autre phénomène, pointé par Olivier ROY, est le décalage croissant qui existe, en particulier en France, entre les normes religieuses en général et la culture dominante de la société. Ce décalage porte en lui-même les germes de la radicalisation.

Olivier ROY ne nie pas que l'on assiste à un certain retour du religieux, mais pour lui, « *si le religieux devient visible aujourd'hui, c'est surtout parce qu'il est isolé. Et il a tendance à être plus radical, plus violent, parce qu'il est minoritaire. L'exemple de l'opposition au mariage homosexuel témoigne bien de l'isolement du religieux, qui n'est plus en phase avec la culture dominante*. Dans l'Europe des années 1950, l'homosexualité était condamnée par tout le monde, et l'Église n'avait pas à rappeler la norme, puisque la norme était partagée par tous ». En outre, nous dit-il, toutes les religions vivent une crise de l'autorité qui alimente aussi le raidissement : « *Conséquence de la sécularisation et de l'individualisme, les individus se fabriquent leur religion, sans se soucier de l'autorité religieuse* ».

Olivier ROY,
Le Progrès, 17/08/14

Immigration post-coloniale. Si les quatre phénomènes précédents renvoient à une réalité assez partagée à une échelle occidentale, voire mondiale, chaque pays en revanche a son histoire propre. Dans le cas de la France, l'héritage colonial intervient fortement dans la façon dont se joue la confrontation entre les identités. Pour Gordon ADAMS, la France s'est mal adaptée à l'immigration en provenance de ses anciennes colonies. Les Algériens, Tunisiens ou Marocains n'ont pas seulement apporté leur diversité culturelle au cœur de la France, « *mais aussi le souvenir de l'humiliation et de la dégradation. Et le colonisateur n'a pas été capable de se faire à la présence du colonisé sur son territoire. La notion française de nationalité repose sur l'idée de devenir "français", d'adopter la culture et les symboles français, et non sur celle d'élargir ce qui est français pour embrasser d'autres cultures, races, religions et valeurs. Du coup, la discrimination est allée bon train. Les damnés ont été condamnés à vivre dans des logements miteux et ils ont été maltraités par le système éducatif. Leur religion a été critiquée ou ignorée. Les emplois qui leur étaient proposés étaient rares* ».

Gordon ADAMS,
Foreign Policy,
Washington, 21/01/15

Pour expliquer ce « **passé qui ne passe pas** », le cinéaste Philippe FAUCON met en cause la faible place faite dans notre « Roman National » aux parents de nos jeunes issus de l'immigration. « *Il y a huit ans, un film "Indigènes" de Rachid BOUCHAREB, s'inscrivait contre l'oubli de la participation à la libération de la France des soldats du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie. Et ce n'est que depuis cette date que les manuels d'Histoire ont commencé à faire une place à ces soldats. Mais même aujourd'hui, les images des soldats d'Afrique qui prirent part à la Libération restent si peu présentes lors des commémorations qu'on ne peut s'étonner que certains enfants aient du mal à se reconnaître dans la "mémoire nationale" qui leur est proposée. Combien d'enfants, dont les programmes prévoient qu'ils connaissent la date de la fondation de l'Académie française, ont entendu parler à l'école de la marche de 1983, dite "des Beurs" (à part à l'occasion d'un autre film) ?* ». Et Philippe FAUCON de rapporter ce que lui dirent un jour des élèves d'un lycée professionnel : « *C'est le **communautarisme blanc** qui fabrique les communautarismes* ».

Philippe FAUCON,
L'Obs, 29/01/15

Concurrence des intransigeances entre juifs et musulmans de France. Les attentats de janvier ont placé les dérives de l'islam au cœur de tous les débats. Mais quelques voies discordantes ont pointé le mécanisme beaucoup plus général de la surenchère entre les communautés.

Danièle HERVIEU-LEGER rappelle qu'« *une société pluraliste où fleurit une offre religieuse diverse voit naître une forme de concurrence entre les discours religieux. Il est clair, dit-elle, que le retour présent des catholiques en politique, alors que depuis des années la ligne était le silence, n'est pas sans rapport avec cette situation de concurrence des identités dans une société française qui n'avait jamais, jusqu'à une date récente, été affrontée à la question de la pluralité religieuse et de sa gestion.* »

Danièle HERVIEU-
LEGER,
M3, n°7, 2014

Mais une fois ceci posé, il apparaît que le climat général de tension que connaît la France aujourd'hui est largement alimenté par la concurrence des intransigeances que se livrent les juifs et les musulmans. Élisabeth BADINTER regrette que « *face à l'intégrisme musulman la partie communautariste des juifs se soit renforcée, développant le port de la kippa en public, et que certains catholiques réagissent de même, comme on vient de le voir à propos des crèches dans les mairies* ».

Élisabeth BADINTER,
Marianne, février 2015

Dans le sens inverse, Gilles KEPPEL explique que « *les groupes salafistes dans les quartiers se renforcent en miroir aux mouvements juifs les plus rigoristes. Dans la tête des salafistes, dit-il, on s'imagine que c'est l'ultra orthodoxie juive qui permet aux juifs d'être puissants et respectés. Ils estiment que "les Arabes" ayant joué le jeu de l'assimilation en sont les grands perdants. L'exacerbation du halal se construit selon le mode du casher.* »

Gilles KEPPEL,
Le Monde, 02/09/14

Et Zeev STERNHELL déplore que « les organisations juives officielles s'alignent trop souvent sur les positions les plus dures de la droite israélienne et soutiennent volontiers, notamment pour tout ce qui concerne les territoires occupés, les positions gouvernementales les moins favorables à la cause de la paix et des deux États. » Or, dit-il, « on ne peut faire abstraction du rôle que joue le conflit israélo-arabe dans les rapports entre juifs et musulmans français, le plus souvent originaires d'Afrique du Nord ». Il en appelle donc à la responsabilité des uns et des autres : « C'est nous qui faisons l'histoire. Notre monde dépend de nos choix ».

Zeev STERNHELL,
Le Monde, 14/01/15

Pour finir sur ce point, il faut citer Maud MANDEL, car celle-ci invite à ne pas surestimer le rôle du conflit Israël-Palestine dans la dégradation des relations entre juifs et musulmans en France. Pour elle, nous ne sommes pas dans un face à face entre deux « communautés », mais dans une relation triangulaire entre celles-ci et l'État Français. Et ce que nous vivons aujourd'hui serait la conséquence de décisions étatiques au moment de la colonisation, puis de la décolonisation. Voici un épisode de cette histoire : « Lorsque le gouvernement français a décidé, au début des années 1960, d'autoriser les juifs d'Algérie à conserver la citoyenneté française qui leur avait été octroyée en 1870 par le décret Crémieux et à s'installer en France en tant que citoyens, tandis qu'au même moment il retirait aux musulmans algériens cette même citoyenneté, faisant d'eux des immigrés de fait, quelque chose de fondamental est arrivé. Les juifs ont été inclus ou ré-inclus dans le groupe des Européens et les musulmans ont été transformés en immigrés, alors même que le gouvernement français avait prétendu pendant un siècle et demi qu'ils faisaient partie de la société française. Le maintien pour les juifs de cette citoyenneté a facilité leur intégration dans la société française, les musulmans immigrés ont en revanche reçu un appui social et gouvernemental bien moindre. »

Maud MANDEL
La vie des idées,
18/09/14

— Cette longue énumération permet d'aboutir à deux observations : d'une part, dans le monde d'aujourd'hui, les identités, quelles qu'elles soient, sont fondamentalement, et en permanence, en négociation. Tout pousse à les affirmer, tout incite à les exhiber ; d'autre part, ce mouvement des identités et des communautés percute de plein fouet un modèle républicain français, réel ou fantasmé, qui est censé assimiler les descendants des immigrés, intégrer des individus et non des groupes, ou encore assumer une parfaite neutralité vis-à-vis des cultes.

Dès lors, faut-il réaffirmer ce **modèle républicain**, mieux le partager et au besoin, l'imposer, ou faut-il au contraire accepter de le réinterroger en profondeur pour l'adapter à un monde qui n'est plus le même ?

UNE RÉPUBLIQUE RÉTIVE À RÉINTERROGER SES PRINCIPES POUR PRENDRE EN COMPTE LA DONNE PLURI-CULTURELLE ?

— Pour certains la question identitaire ne peut plus être escamotée. La « France du bas » connaîtrait en effet une véritable « **insécurité culturelle** », c'est-à-dire « des craintes concernant le « vivre ensemble », les bouleversements de l'ordre du monde et leurs conséquences sur la définition même de ce qu'est la société française aujourd'hui ».

Pour Laurent BOUVET, qui a popularisé ce thème de l'insécurité culturelle, « les enjeux dits "culturels" ou "identitaires" sont, FN ou non, devenus majeurs dans la société française ces dernières années. Qu'est-ce qu'être français aujourd'hui ? Comment construire du lien social à partir de nos différences ? Quelle place doivent occuper les religions, notamment l'islam, dans la société française ? Etc. Ils déterminent en tous cas désormais une grande partie des attitudes et des comportements électoraux, à côté et souvent de manière liée aux enjeux économiques et sociaux, notamment

lorsqu'il s'agit de la perception de la mondialisation, de la construction européenne et des questions de frontières ou d'immigration. » Pour Laurent BOUVET, « ignorer ou refuser de reconnaître l'impact de ces enjeux, c'est témoigner d'une attitude de rejet vis-à-vis de populations qui vivent ou ressentent cette insécurité culturelle. Des populations qui se retrouvent d'ailleurs à la fois dans les "banlieues" et dans la "France périphérique" ». Conclusion de Laurent BOUVET : « Les "jeunes musulmans" des banlieues aussi bien que les "petits Blancs" ou les "Français de souche" du "périurbain subi", si l'on retient des catégories médiatico-politiques » sont aujourd'hui porteurs de cette insécurité culturelle.

Laurent BOUVET,
Le Monde, 07/02/15

Adhérer à cette thèse de l'insécurité culturelle conduit mécaniquement à privilégier des solutions en dehors du champ socio-économique. Des solutions souvent contradictoires les unes avec les autres car tous ceux qui placent l'identité au centre des enjeux actuels de la France ne portent pas le même **projet de société**.

Exemples d'assertions que l'on trouve à foison dans la presse : la société est devenue multi confessionnelle, il faut donc s'engager sur la voie des « accommodements raisonnables » ; l'idée d'assimilation a perdu toute crédibilité, l'intégration se fera désormais en valorisant les identités, notamment celles issues des anciennes colonies ; il faut regagner le terrain perdu par la laïcité ; il faut mettre un coup d'arrêt à l'immigration, voire sortir de l'Europe pour retrouver la maîtrise de nos frontières et une souveraineté perdue ; etc.

Quand Gérard LARCHER considère que « notre capacité collective d'intégration est saturée », et que « le pragmatisme impose une maîtrise quantitative et qualitative des flux migratoires », Patrick SIMON, lui, pense que « la crise du modèle d'intégration dépend moins de la volonté des immigrés et de leurs descendants que de la capacité des structures de la société française et des représentations collectives à embrasser la dimension multiculturelle ».

Gérard LARCHER,
Le Figaro, 19/03/15

Patrick SIMON,
millenaire3.com,
mars 2015

— Face à ces questions qui percutent les principes républicains établis, nombreux sont ceux qui accusent les élites en général et les deux grands partis politiques traditionnels en particulier (PS et UMP) de rester dans une posture de déni, par exemple en invoquant indéfiniment le chômage comme source de tous les maux ; ou de n'apporter que des réponses de circonstance dans une perspective électoraliste, par exemple en cédant à des discours populistes, simplificateurs, afin de récupérer des électeurs qui tendent à rallier les partis extrêmes. Or, ce qu'il faut aujourd'hui nous dit Gaël BRUSTIER, c'est une **refondation idéologique** complète. « Mais ni le PS ni l'UMP n'a encore posé les grands débats qu'on doit avoir dans ce pays. L'un et l'autre devraient se positionner clairement sur les quatre fractures profondes de la vie politique française aujourd'hui : le débat sur l'identité, le modèle économique, le système de protection sociale et le degré d'ouverture du modèle politique ».

Gaël BRUSTIER,
Thomas GUÉNOLÉ,
Marianne, 19/06/14

UNE RÉPUBLIQUE QUI PRATIQUE, SANS L'ASSUMER, UN MULTICULTURALISME LARVÉ ?

— Certains considèrent que l'action publique française serait entrée *de facto* dans un multi-culturalisme larvé, qu'elle favoriserait une ethnicisation des rapports sociaux, et que la République, autrement dit, agirait à l'opposé des principes qu'elle défend. Catherine SABBAH évoque par exemple cette pratique consistant à flécher leurs lieux d'habitation à des populations selon leurs revenus et en fait, selon leurs origines, et qui a constitué, pendant des années, un indicible tabou : « Dans le secret des commissions d'attribution des logements sociaux, avec parfois l'accord tacite des maires, et en toute illégalité, des bailleurs ont ainsi orienté les familles qu'ils logeaient, suivant une logique communautaire. "Il y avait la tour des Marocains, la

tour des Maliens, la barre des Sénégalais. Les gens ont envie d'entre-soi. Ce système assurait une certaine tranquillité sociale et satisfaisait tout le monde", ose expliquer François Pupponi, maire de Sarcelles et président de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). L'aveu public de ces pratiques est récent, même si tous les chercheurs de la politique de la ville les connaissent et en ont constaté les résultats. »

Catherine SABBAH,
Les Échos, 02/02/15

Patrick SIMON va dans le même sens : « *Ce n'est plus un scoop aujourd'hui de dire que la société française est fortement ethnicisée et racialisée. C'est perceptible aussi bien dans les rapports sociaux quotidiens que dans les traitements institutionnels ou les discours publics. Le principe constitutionnel d'indifférence aux origines est battu en brèche dans tous les domaines de la vie sociale, y compris par des institutions, quand il s'agit de faire des sélections* ». Du coup, Patrick SIMON s'insurge contre l'interdiction toujours en vigueur portant sur les statistiques ethniques ; une interdiction qui gêne le travail d'analyse et de quantification des discriminations. « *C'est-à-dire, conclut-il, qu'on peut constater l'ethnicisation de la société française, mais qu'il faut faire comme si elle n'existait pas en espérant que ce voile d'ignorance permettra d'aller vers plus d'égalité. Que la stratégie ait échoué depuis 50 ans et, pire encore, qu'elle ait servi à masquer la réalité des discriminations ne semble pas suffisant pour justifier une révision de la politique française d'égalité !* »

Patrick SIMON
Observatoire des
inégalités, 02/07/10

— Certains sociologues ont franchi le Rubicon et n'hésitent plus à mettre en avant des **approches culturalistes**, dans l'intérêt des populations que l'on cherche à intégrer. Dans un ouvrage à sensation « Le déni des cultures » paru en 2010, Hugues LAGRANGE remarquait par exemple que l'absentéisme, le décrochage scolaire et les incivilités commises par les enfants d'immigrés originaires du Sahel sont supérieurs à la moyenne. Et il en concluait que « *ce ne sont pas les traditions en elles-mêmes qui posent problème, mais au contraire leur absence de prise en compte par le pays d'accueil* ».

Hugues LAGRANGE,
Marianne, 01/02/13

— Pour Jean-Loup AMSELLE, ce multiculturalisme institutionnel larvé imprègne désormais tout : la distribution de subventions à des associations culturelles ou ethniques, la composition des listes électorales dans lesquelles chacun veille à faire figurer des représentants des minorités, ou encore la parole publique elle-même, qui ne cesse d'invoquer la communauté noire, ou malienne, ou musulmane, alors même que bien souvent ces communautés n'existent pas mais tendent du coup à s'ériger comme telles grâce ou à cause du discours public. Jean-Loup AMSELLE remarque que certains mouvements politiques, « *la droite populaire, l'UMP et le Front National, en fustigeant l'islam, et notamment le voile, la burqa, la polygamie, le statut de la femme, le repas hallal, etc. en sont venus à culturaliser leur appartenance à la république* ». Il mentionne enfin la diversité et la puissance des forces qui poussent à l'abandon de l'universalisme au profit d'une ethnicisation des rapports sociaux : culpabilité vis-à-vis des immigrés en mal de reconnaissance issus de l'Empire colonial ; volonté généreuse de prendre en compte la différence culturelle pour mieux « accueillir et accompagner » ; besoin de donner des gages à ceux qui ressentent l'insécurité culturelle ; mais aussi calculs politiques peu reluisants : l'invocation de la variable culturelle, ou ethnique, ou religieuse fournirait en effet « *un moyen économique sinon de résoudre la crise des banlieues, du moins de proclamer qu'il est impossible de la résoudre puisque précisément elle ne résulte pas de causes économiques et sociales (chômage) mais de causes culturelles, la polygamie par exemple.* »

Jean-Loup AMSELLE,
millenaire3.com,
01/10/12

Mohamed-Chérif FERJANI tente de relativiser le constat : « *Il ne faut pas se voiler la face sur la réalité de notre modèle universel : l'Alsace et la Lorraine, mais aussi les départements et territoires d'Outre mer, Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, etc., sont autant d'exceptions. En France métropolitaine, même, le traitement n'est*

pas le même pour les juifs, les protestants, les Corses ou les Bretons. En y regardant de près, on se rend compte que notre modèle universel républicain est comme un morceau de gruyère rempli de trous d'exception ! La République a toujours composé, bon gré, mal gré, avec les pesanteurs de l'histoire, des traditions et des particularismes ».

— Ce propos de modération de Mohamed-Chérif FERJANI ne modifie pas toutefois le sentiment d'un décalage croissant entre la sphère des principes républicains, sans cesse réaffirmés, et celle des pratiques réelles et des réalités vécues.

Dès lors, que faut-il faire : rapprocher les conceptions des pratiques ou bien les pratiques des conceptions ?

En 2003, Jack Lang opte pour la deuxième option : « *Je viens de déposer une proposition de loi qui demande très simplement que tous les signes extérieurs d'appartenance religieuse soient interdits dans le cadre scolaire* ». Il faut tout faire pour aider les maîtres, dit-il. Et il explique que sa position sur le voile a changé parce que la situation nationale et internationale a elle-même changé : « *On ne peut que constater que l'islamisme a progressé, notamment dans les ghettos. Des amis, des militants, des intellectuels (et notamment des hommes et des femmes de religion musulmane) m'ont informé de cette situation et m'on dit à quel point certaines jeunes filles étaient manipulées. Ce qui pouvait apparaître à une époque comme une mode ou une façon de se distinguer, sans implication très grave, prend en vérité dans certains cas des formes ostentatoires et revendicatrices d'appartenance à une religion combattante. Les temps ont changé : aujourd'hui, il faut affirmer avec une très grande force l'exigence de laïcité et de neutralité* ».

C'est un véritable revirement quand on se souvient de l'histoire de la gauche des années 80, de ce qu'incarnait le mouvement « Touche pas à mon pote » : « *En 1989, ou en 1995, nous n'avions pas la même conscience du danger de l'islamisation extrémiste. Certains avaient peut-être plus d'antennes que beaucoup d'entre nous, mais, dans les années 80-90, l'accent était mis sur le métissage, le mélange. L'idéologie qui nous animait était celle de la réconciliation fraternelle des enfants de toutes origines, sans réclamer d'eux qu'ils abolissent leurs différences religieuses, culturelles ou autres.* »

Mohamed-Chérif
FERJANI,
millenaire3.com,
21/11/12

Jack LANG,
L'Express, 03/04/03,
republié dans Marianne,
février 2015

CONSTAT

LA RADICALISATION D'UNE MINORITÉ SIGNE L'ÉCHEC À INTÉGRER ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT UNE PARTIE DE LA JEUNESSE ET DES IMMIGRÉS

Replis communautaires, création d'identités de substitution, développement de contre-sociétés dans les ghettos... la France connaît la musique.

Le diagnostic et les causes de ces phénomènes sont connus de longue date : le chômage et la précarité qui affaiblit les plus fragiles ; les discriminations ethniques qui deviennent insupportables quand la concurrence pour l'accès à l'emploi se fait plus vive ; les services publics et l'assistance républicaine qui semblent trop peu présents dans certains territoires et ne luttent plus à armes égales avec les solidarités communautaires.

Face à tous ces maux, les réponses seront-elles apportées par la mobilisation de moyens supplémentaires au service de l'action publique ou par une capacité collective à affronter la crise du modèle français ? L'idée formulée depuis déjà vingt ans d'une « préférence française pour le chômage » témoigne de la difficulté du pays à dépasser ses blocages.

L'EXCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EST UNANIMEMENT RECONNUE comme un facteur facilitant, voire déclenchant les trajectoires de radicalisation : « *La subjectivité de nos "terroristes maison" est marquée par la haine de la société, l'exclusion sociale, leur résidence en banlieue et une identité qui se décline dans l'antagonisme à la société des inclus* ».

L'exclusion nourrit aussi le repli ordinaire de ceux qui souffrent et de ceux qui s'inquiètent, que ce repli se traduise par le vote aux extrêmes, par un renforcement des appartenances religieuses, ou par la création d'**identités de substitution** chez certains jeunes, comme le mentionnait en 2004 un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale coordonné par Jean-Pierre OBIN.

LES RAVAGES ARCHI CONNUS DE L'EXCLUSION

— La presse de l'après 11 janvier n'a pas manqué de ressortir les chiffres qui font mal : « *Les données de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles dessinent toujours un sombre paysage : une pauvreté trois fois plus élevée qu'ailleurs, un taux de chômage de près de 25 % toutes générations confondues, une hausse du taux d'inactivité des femmes, quatre fois plus d'illettrés chez les 18-29 ans que dans le reste du pays et un an de retard chez 22 % des enfants admis en 6^e.* »

Farhad
KHOSROKHAVAR,
Le Monde, 10/01/15

Jean-Pierre OBIN
« Les signes et manifestations
d'appartenance religieuse
dans les établissements
scolaires », 2004

Catherine SABBAH
Les Échos, 02/02/15

À Lyon, certains chiffres issus des quartiers de la géographie prioritaire donnent aussi à réfléchir : 33 % à 60 % (selon les sites et la maille retenue) des 16/25 ans sortent du système scolaire sans diplôme et sans emploi ; 72 % d'abstention aux dernières élections municipales à Vaulx-en-Velin et 73 % dans le quartier Mermoz...

— Les **discriminations ethniques** jouent à plein : « *On a longtemps pensé que les difficultés sociales rencontrées par les immigrés et les "secondes générations" étaient dues à leurs faibles qualifications, c'est-à-dire à des inégalités d'éducation constituées avant l'entrée sur le marché de l'emploi et décisives lorsque ce marché est devenu beaucoup plus sélectif y compris pour les emplois d'exécution. Mais on a pu démontrer avec des données qu'à diplôme égal, les descendants d'immigrés algériens avaient de trois à cinq fois moins de chance d'obtenir un emploi que leurs voisins de palier nés de parents français.* »

Patrick SIMON
Observatoire des
inégalités, 02/07/10

— Dès lors, comment s'étonner que certains enfants, dans les quartiers périphériques ou les cités, ne se soient pas sentis solidaires du vaste sursaut patriotique du 11 janvier ? « *À tort ou à raison, explique Danièle SALLENAVE, ils n'ont pas le sentiment que leur cité, leur quartier, leur famille même, leurs parents, appartiennent au même monde que celui des centres-villes, des professeurs, des docteurs, des juges. Voilà pourquoi certains refusent l'humour ou l'ironie quand ils visent ce qu'ils considèrent comme leur appartenance ou leur naissance. À travers "le Prophète", ce qu'ils demandent confusément de respecter, c'est leur entourage, leur père au chômage ou leur mère peu éduquée. Et la solution, alors, dépend en premier lieu de facteurs économiques et sociaux : "l'intégration" passe d'abord, faut-il sans cesse le rappeler, par le travail, l'emploi.* »

Danièle SALLENAVE
Le 1, n°48, 20/01/15

— Dans son rapport intitulé « Banlieue de la République » publié en 2011 à partir d'une enquête réalisée à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, les deux villes emblématiques de la crise des banlieues de 2005, Gilles KEPEL ne pointe pas seulement le manque d'emplois et les discriminations. Il met aussi en cause l'insuffisance des services publics dans le domaine des déplacements, de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, etc. Une insuffisance qui favorise l'échec scolaire ou la résurgence de maladies d'un autre temps comme la tuberculose.

La thèse du rapport est que l'essor de la pratique islamique dans ces villes est directement lié à l'insuffisance de l'action publique républicaine. Une action publique qui s'est principalement manifestée par la rénovation urbaine. Mais « *le problème, montre Gilles KEPEL, c'est que l'État bâtisseur ne suffit pas. Les tours ont été rasées pour certaines, rénovées pour d'autres, mais l'État social, lui, reste insuffisant* ».

Luc BRONNER,
Le Monde, 05/10/11

Mohamed-Chérif FERJANI résume l'idée de la façon suivante : « *Le communautarisme ne se combat pas par des discours ou par l'incrimination, mais par l'offre de solidarités plus attrayantes et plus épanouissantes que celles que les exclus trouvent auprès de leurs communautés d'appartenance* ».

Mohamed-Chérif
FERJANI,
millenaire3.com,
21/11/12

— Tout cela conduit logiquement à parler de **ghettos**, une réalité plutôt neuve pour la France, expliquait en 2008 Didier LAPEYRONNIE que nous citons longuement : « *Il y a dix ans je n'aurais pas parlé de ghettos, parce que la seule concentration de populations pauvres ne fait pas un ghetto. Pour que se constitue un ghetto, il faut à la fois une fermeture d'un territoire vis-à-vis du reste de la société et la construction, dans cette cité, d'une contre-société ou d'un mode de vie particulier. Autrement dit les ghettos se construisent autant par l'extérieur (cela correspond aux effets de la ségrégation sociale et raciale) que par l'intérieur (élaboration d'une organisation sociale qui permet de compenser un peu les blessures infligées par la société).*

Depuis les années 1980, il ne fait aucun doute que les relations entre les habitants de ces territoires et le reste de la ville se dégradent. Et l'on constate l'apparition d'une contre-société avec des habitants qui partagent la même expérience sociale, celle de la discrimination. (...) Tous les quartiers populaires ne sont pas des ghettos. Mais il y a du ghetto dans beaucoup d'entre eux. (...) Les questions sexuelles et raciales sont complètement imbriquées et se nourrissent les unes des autres. Aujourd'hui, en France, la féminité permet en effet d'échapper au racisme, au moins en partie. Lorsqu'on interroge des filles elles disent souvent : "Avec une minijuppe et des cheveux lisses, je rentre de partout". De leur côté, les garçons nous racontent que les filles peuvent entrer en boîte de nuit mais pas eux. Cette expérience se traduit par un profond sentiment d'humiliation pour les hommes qui perçoivent l'émancipation des femmes comme une démonstration supplémentaire de leur relégation, et la "féminité" comme une trahison. Du coup, ils tendent à se replier sur les modes sociaux traditionnels, sur les rôles familiaux rigides où chacun a une place prédéfinie. On les voit ainsi se crispier autour de la définition de la masculinité la plus paternelle et la plus virile pour défendre leur place. Et cela renvoie à la nature profonde du ghetto, enfermement subi mais aussi mode de protection vis-à-vis d'une société qui exclut ses habitants. »

Didier LAPEYRONNIE,
Le Monde, 12/12/08

— Après les attentats de janvier, une focalisation du débat s'est faite sur l'école. Assez logiquement, puisque l'instruction publique est censée créer les conditions à la fois de la citoyenneté et de l'employabilité future des jeunes. C'était l'occasion pour Georges FELOUZIS de rappeler les résultats d'études publiées en 2005 qui établissaient, chiffres à l'appui, l'existence d'une ségrégation scolaire dans l'académie de Bordeaux, une réalité facilement extrapolable à d'autres territoires ailleurs en France. Dans cette académie, moins de 10% des collègues scolarisaient alors 40% des élèves originaires du Maghreb, d'Afrique noire ou de Turquie. « Nous montrions, indique Georges FELOUZIS, les conséquences très négatives de cette ségrégation sur les apprentissages et l'accès aux diplômes, ainsi que sur la construction identitaire de ces élèves plus souvent renvoyés à leurs origines qu'à leur citoyenneté ». Et d'ajouter un point essentiel : « Au-delà des phénomènes de ségrégation urbaine, il ressortait que les politiques scolaires elles-mêmes jouaient un rôle déterminant dans cette ségrégation par une diversification de l'offre d'enseignement (options, classes bilingues, etc.) et par une gestion chaotique des dérogations à la carte scolaire. » Georges FELOUZIS ne se montrait donc guère choqué par les propos de Manuel VALLS dénonçant après les attentats de janvier « l'appartheid territorial, social et ethnique » à l'œuvre dans les banlieues françaises. L'ouvrage qu'il avait publié en 2005 avec Françoise LIOT et Joëlle PERROTON s'intitulait : « L'appartheid scolaire ».

Georges FELOUZIS,
Le Monde, 26/01/15

MANQUE DE MOYENS OU CRISE DE MODÈLE ?

◆ Au cours des mois qui ont suivi les attentats, de multiples articles ont pointé le caractère désespérant de ces problèmes récurrents, bien connus, bien documentés, mais irrésolus depuis des années. Gérard COURTOIS s'est ainsi amusé à citer un ensemble de discours tenus par nos hommes politiques de tous bords depuis vingt ans. Jean-Pierre CHEVENEMENT terminait par exemple en 1998 un discours sur la ghettoïsation par : « Il faut donc se donner les moyens de lutter sur le long terme contre l'appartheid spatial et social ! ».

Gérard COURTOIS,
Le Monde, 28/01/15

— Mais bizarrement, alors que la presse fourmille en permanence d'articles évoquant la crise du modèle français et l'incapacité du pays à se réformer, la presse post attentats fait peu le lien entre les ratés de l'intégration et les problèmes structurels

du pays. Il y aurait donc, d'un côté, les questions des banlieues, des discriminations, de l'emploi, de l'éducation, qui, si l'on souhaite intégrer plus et mieux les immigrés et leurs descendants, requièreraient des moyens plus importants mais qui semblent faire défaut aujourd'hui, et d'un autre côté, la crise de l'État providence, les interrogations lourdes sur le concept de collège unique, les rigidités du marché du travail, les insuffisances structurelles de l'enseignement technique et professionnel, la difficile adaptation de l'action publique à une société de la contribution, etc.

Même la question des banlieues semble traitée de façon un peu moutonnaire. Ceux qui, comme Mohamed TRIA s'alarment du fait que les acteurs publics ont cessé de dialoguer avec la jeunesse, considèrent que « *l'on a fait beaucoup de rénovation urbaine, mais que déverser des tonnes de béton, ça ne suffit pas* », pensent qu'« *il faut de l'humain* » et se demandent « *comment accompagner le vivre ensemble* » trouvent dans la presse un écho souvent alarmiste ou compassionnel, mais qui ne débouche guère sur une réinterrogation des modèles d'action. Par exemple : quelle implication des habitants, tant concernant le projet urbain que l'action sociale ou encore les politiques culturelles ?

Alors même que la banlieue est au centre de toutes les discussions, nous ne lisons guère d'articles s'efforçant de modifier le regard porté sur celle-ci, proposant par exemple d'assumer la notion de quartier populaire et de leur imaginer un rôle positif. Christophe GUILLUY met les pieds dans le plat : « *Dans les grandes métropoles, les quartiers de logements sociaux et/ou privés dégradés tiennent aujourd'hui lieu de "sas" très attractifs, souvent entre le "Nord et le Sud". Cette nouvelle fonction n'a jamais été réellement débattue. Et l'on continue à analyser ces territoires avec des indicateurs (taux de chômage, de précarité et/ou de pauvreté) qui n'ont plus du tout la même signification qu'il y a vingt ou trente ans.* »

Christophe GUILLUY,
*La France périphérique,
comment on a sacrifié
les classes populaires,*
Flammarion, 2014

CONSTAT

LA RADICALISATION INTERPELLE AUSSI LE SENS ET LES VALEURS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Les populations héritières de cultures traditionnelles vivent parfois difficilement le fait de se trouver baignées dans une société porteuse de valeurs libérales, où chacun doit trouver en lui-même les ressources pour donner un sens à sa vie, faire des choix, affirmer des valeurs. Identités dures et radicalisme se développent à la mesure de la demande de morale et de vérité qui naît de cette « démocratie extrême ».

La montée des fondamentalismes et des fanatismes traduit aussi un contre-choc de Mai 68. À la destruction des normes et des valeurs dominantes et à la demande de liberté et d'hédonisme succède le besoin de recréer des tabous et de poser des cadres. Un débat sur les valeurs de notre société est en marche, débat qui concerne toute la société et pas simplement sa fraction la plus fragile, ou la plus radicalisée.

APRÈS LES ATTENTATS DE JANVIER, DOMINIQUE SCHNAPPER rappelait que la société démocratique laisse à chacun la charge de donner un sens à sa vie, et elle remarquait que « *la démocratie extrême ne favorise pas l'intégration des populations marginales ou fragiles. Elle cultive en effet une relativité des valeurs qui constitue un choc pour les héritiers des cultures traditionnelles. La liberté sexuelle ou le "mariage pour tous" heurtent des populations dont les traditions étaient organisées autour des normes familiales* ». Aussi, ajoutait-elle, « *ce qui est vécu comme une liberté et une responsabilité par certains peut aussi être ressenti par d'autres comme une absence de sens. Le dogmatisme le plus fanatique et le plus simple vient alors parfois donner ce sens.* »

Dominique
SCHNAPPER,
Le 1, 21/01/15

UNE MODERNITÉ DIFFICILE À VIVRE POUR LES PLUS FRAGILES

— S'inscrivant dans le même registre d'analyse, Danièle HERVIEU-LEGER considère que la formation d'identités dures découle de la modernité elle-même, dans la mesure où, par essence « *celle-ci produit du changement, donc de l'incertitude. Or cette incertitude est accrue aujourd'hui du fait de l'accélération vertigineuse des changements qui nous affectent* ». En outre, ajoute-t-elle, « *cet effet d'instabilité lié au changement est inséparable du processus de dissolution des communautés organiques (famille, communautés professionnelles, etc.) et des appartenances à travers lesquelles les individus trouvaient naguère leurs marques et forgeaient leur identité sociale* ».

Danièle HERVIEU-
LEGER,
M3, n°7, 2014

Certains individus, surtout parmi ceux qui sont issus de sociétés traditionnelles, se radicaliseraient donc car la liberté, l'incertitude et la responsabilité sont des valeurs

bien lourdes à porter. Olivier ABEL disait en 2008 « *Mon hypothèse est que le fondamentalisme est une forme de religion qui répond à la demande de morale, que l'intégrisme fait face à une demande d'identité, et que le fanatisme répond à une demande de vérité, de savoir ou de certitude* ».

Olivier ABEL
Mediapart, 11/08/08

AU-DELÀ, UN CONFLIT DE VALEURS QUI INTERPELLE TOUT UN CHACUN

— Ces analyses, pour convaincantes qu'elles sont, n'ont-elles toutefois pas le défaut de cantonner ceux qui se raidissent dans un rôle de simples retardataires de l'histoire humaine ? Et d'exonérer nos sociétés occidentales du devoir d'introspection de leurs propres valeurs ?

Après les attentats, certains articles ont en effet mis en évidence que tous les jeunes radicalisés n'étaient pas inscrits dans des trajectoires d'exclusion. Certains sont parfaitement intégrés et éduqués, mais n'adhèrent tout simplement pas aux valeurs libérales de notre société.

« Au modèle classique des jeunes en situation d'exclusion qui choisissent la voie de la radicalisation, s'en juxtapose un autre depuis la guerre civile en Syrie à partir de 2013. Ce sont des jeunes de classes moyennes, de plus en plus des adolescents atardés, des convertis de presque toutes les religions, chrétiens, juifs, bouddhistes..., mais aussi des jeunes filles souvent de bonne famille qui vont rejoindre la horde des prétendants au djihad exacerbé. Eux n'ont pas la haine de la société, ni n'ont intériorisé l'ostracisme dont la société a accablé les jeunes des banlieues, ils ne vivent pas non plus le drame d'une victimisation qui noircit la vie.

Mais alors qu'est-ce qui les motive ?

Chez eux sévit une dimension anti-Mai 68 : les jeunes d'alors cherchaient l'intensification des plaisirs dans l'infini du désir sexuel reconquis, désormais, on cherche à cadrer les désirs et à s'imposer, par le biais d'un islamisme rigoriste, des restrictions qui vous ennoblissent à vos propres yeux. On cherchait à se libérer des restrictions et des hiérarchies indues, désormais, on en réclame ardemment, on veut des normes, on y aspire et on les sacralise. »

Farhad
KHOSROKHAVAR,
Le Monde, 10/01/15

Ce propos peut être mis en lien avec l'analyse proposée par Hélé BEJI en 2011 du processus de revoilement, qu'elle situe pour une part dans la continuité du féminisme ! « *On se voile pour échapper à un mal être. Certaines femmes le font par croyance sincère, d'autres par conformisme social, hypocrisie ou bigoterie. D'autres par souci de "vertu", ou de virginité, face aux dérives sexuelles qui sont allées trop loin et ont produit une misère sexuelle moderne, liée notamment à la sexualité trop précoce des adolescentes. D'autres pour trouver un mari. Ou pour personifier leur rapport à Dieu dans le vêtement. (...)*

Ces femmes qui se voilent ont une image de leur dignité inséparable de cet "ornement", devenu une mode comme une autre. J'analyse cet "archaïsme" comme un symptôme postmoderne, lié à l'auto-affirmation de soi en démocratie. Ce n'est pas un geste de dépendance par rapport aux hommes ni de servitude volontaire. C'est au contraire une prise de pouvoir au sein de la famille, une institution de leur propre autorité.

En Tunisie, les hommes ne demandent pas à leur femme de se voiler, et souvent même le déplorent. Donc, la femme affirme sa souveraineté par de nouveaux symboles. Je les crois dans la continuité du combat féministe, même si cela paraît contradictoire. Le voile est une dissidence au sein même du féminisme. C'est à la fois le refus d'une certaine modernité et une appropriation de la modernité. »

Hélé BEJI,
Le Monde, 26/02/11

— Quelques jours avant les attentats contre Charlie Hebdo, un éditorial de Jean-Christophe FÉRAUD sur le transhumanisme mettait en relation l'extrémisme de certaines valeurs montantes de la modernité occidentales avec celui de l'islam radical : « *Le transhumanisme est-il la nouvelle religion occidentale de ces temps de vertige numérique ? Ce courant de pensée issu de la techno-culture new-âge californienne a de fait toutes les caractéristiques (hérétiques) d'un post-christianisme qui serait l'exact négatif de l'islamisme neomédiéval aujourd'hui à l'œuvre au Moyen-Orient. Le "Tuons la mort !" des zélotes transhumanistes répond au "Vive la mort !" des tueurs de Daech* ».

Jean-Christophe
FÉRAUD,
Libération, 07/12/14

Ce thème du transhumanisme est intéressant car il permet de poser la question : qui va trop loin ? L'islam radical ou/et notre modernité ? Il faut bien reconnaître que sur un thème comme le transhumanisme tout le monde s'interroge à bon droit, par exemple l'Église catholique, ici à travers la voix de Jean-Guilhem XERRI : « *Pour notre société, le transhumanisme, qui vise à transformer la nature humaine en s'appuyant sur la technologie, est le symptôme d'un certain pessimisme, d'une désespérance actuelle sur le sens et la nature humaine. Si le progrès médical qui fait partie de cette philosophie est une bonne chose, le transhumanisme est une spiritualité matérialiste qui ne reconnaît pas l'existence de l'âme au sens chrétien du terme. (...) Certes, depuis la Genèse, l'humanité est appelée à une transformation : devenir à la ressemblance de Dieu. Mais cette transformation doit s'effectuer par la grâce, non par la technologie* ».

Jean-Guilhem XERRI,
Paris Notre-Dame,
30/01/14

Comme les transhumanistes font partie des personnes les plus influentes de la planète (ils sont au cœur de la Silicon Valley, chez Google, Yahoo, à la Nasa, au Pentagone), Jean-Guilhem XERRI invite les intellectuels chrétiens à s'emparer du sujet, à discerner les enjeux éthiques qui s'y cachent et à cerner le jeu des acteurs.

Mais nul n'est besoin de se référer à une pensée religieuse pour se préoccuper des enjeux liés aux avancées de la biologie, et pour s'inquiéter de la trajectoire de notre modernité. Jacques TESTARD se demandait ainsi en 2011 si « *l'agitation bioéthique* » n'a pas simplement pour but, au fond, « *de différer les innovations problématiques jusqu'à l'usure du trouble moral, jusqu'au mûrissement des esprits pour leur acceptation indolore* ». Cette bioéthique, nous dit-il, « *se construit à force de pragmatisme et de logiques concurrentielles plus que d'analyses morales et de convergences humanistes*. »

Jacques TESTARD,
Le Monde, 01/09/11

— La radicalisation de certains révèle donc un conflit de valeurs qui travaille l'ensemble de la société sur des sujets fondamentaux, et pas seulement une inquiétude culturelle ou identitaire.

Les mêmes mouvances politiques ou intellectuelles qui se défient de l'islamisation du pays se retrouvent d'ailleurs à l'occasion aux côtés des organisations islamiques lorsqu'il s'agit par exemple de manifester contre le mariage pour tous. Et lorsqu'il s'agit de s'opposer à une nouvelle loi sur la fin de vie qui pourrait autoriser le recours à une « *sédation profonde et continue* » pour les maladies en phase terminale, l'ensemble des cultes savent se réunir pour signer des tribunes communes dans la presse.

Philippe BARBARIN,
François CLAVAIROLY,
Monseigneur
EMMANUEL,
Haïm KORSIA,
Mohammed
MOUSSAOUI,
*L'interdit de tuer doit
être préservé,*
Le Monde, 10/03/15

Finalement, les attentats contre Charlie Hebdo invitent tout un chacun à la réflexion sur de nombreux sujets : transhumanisme, individualisme, liens de filiation, institution familiale, fin de vie, place du marché et de la consommation...

DÉBAT

QUEL MODÈLE D'INTÉGRATION DANS UNE FRANCE PLURI CULTURELLE ?

Depuis les années 1980, la conception française de l'intégration a fait l'objet d'un chassé croisé. D'un côté, l'idée d'assimilation a été remise en cause au profit, justement, de l'idée d'intégration, plus ouverte à la diversité culturelle, et menant ensuite à la notion d'inclusion ainsi qu'aux politiques de lutte contre les discriminations. Mais d'un autre côté, les critères pour obtenir la nationalité française se sont faits plus exigeants, le contrat d'accueil et d'intégration instauré en 2006 traduisant une posture assimilationniste. Ce chassé croisé traduit une difficulté à faire coïncider les principes républicains et la réalité sociale. Un tâtonnement face à la grande question de notre époque : comment faire droit aux différences de cultures et de valeurs sans les soustraire aux exigences de l'universel ? (Mohamed-Chérif FERJANI)

LES ATTENTATS DU MOIS DE JANVIER AYANT RÉACTIVÉ LE DÉBAT SUR LES IDENTITÉS, la question du modèle d'intégration français est logiquement revenue sur le devant de la scène, notamment par l'intermédiaire de Nicolas Sarkozy qui s'est prononcé le 7 février en faveur d'une politique d'assimilation plutôt que d'intégration.

Julien LEMAIGNEN explique que l'**assimilation** suppose en principe « l'abandon de tout élément de la culture originelle de l'étranger qui doit se fondre dans la communauté d'adoption ». Et il rappelle que « la tendance assimilationniste est une constante de l'histoire de France, qu'il s'agisse du jacobinisme éradicateur des différences culturelles ou de la politique menée dans les colonies ». L'emploi du terme est toutefois récent puisqu'il n'apparaît dans les circulaires administratives qu'à partir des années 1930, et « il faut attendre l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la nationalité française pour que le mot entre dans la loi : l'assimilation devient une condition de la naturalisation ».

Julien LEMAIGNEN,
Le Monde, 12/02/15

UN MODÈLE D'INTÉGRATION DEVENU ILLISIBLE

— Au cours des quarante dernières années, la conception française de l'intégration a fait l'objet d'un véritable chassé croisé entre deux mouvements contradictoires.

Prise de distance vis-à-vis de l'assimilation. À partir des années 1970, le modèle assimilationniste est remis en cause, au profit, dans un premier temps de la notion de droit à la différence, et finalement de l'idée d'**intégration**. Cette dernière, qui traduit un souci de tolérance vis-à-vis des immigrés issus des colonies qui ne souhaitent pas rompre avec leurs cultures d'origines, était définie comme suit par le Haut Conseil à l'Intégration : « le processus spécifique par lequel il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales ou morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité ».

Puis, l'idée d'intégration a été elle-même critiquée parce qu'elle faisait reposer sur les individus, et non sur la société d'accueil, la responsabilité de s'intégrer. Sont alors montés en puissance au début des années 2000 les thèmes de la lutte contre les discriminations, puis de l'inclusion, qui expriment tous deux le devoir d'accueil de la société vis-à-vis des nouveaux venus.

À partir des années 1990 les concepts de mixité et de métissage ont aussi été beaucoup utilisés, traduisant l'un et l'autre la reconnaissance d'une diversité culturelle de fait, et en même temps l'espoir que des interactions entre groupes culturels différents naîtraient progressivement un nouveau tout, sinon homogène, du moins pas trop hétérogène.

Retour de l'idée d'assimilation. Maud MANDEL explique que l'idée d'intégration, même si elle déploie ses effets jusqu'à aujourd'hui, sera très rapidement remise en cause : « *Née au lendemain de l'élection en 1981 de François MITTERRAND à la présidence de la République, la coalition anti-raciste SOS Racisme a bénéficié de la volonté sans précédent de l'establishment politique de reconnaître la diversité culturelle et linguistique de la nation.* » Toutefois, les progrès du Front National vont « *conduire les responsables de l'ensemble des formations politiques à adopter dès le milieu des années 1980 un discours plus conservateur à l'égard des différences religieuses et culturelles. (...) Puis avec les premiers succès électoraux de Jean-Marie Le Pen, la droite centriste et le parti socialiste commencent tous deux à revenir à une politique d'assimilation et à un rejet des différences dans l'espace public.* »

Maud MANDEL
La vie des idées,
18/09/14

Julien LEMAIGNEN explique que les critères d'assimilation pour accéder à la nationalité française vont devenir de plus en plus exigeants : alors que le critère essentiel était la maîtrise de la langue française, « *ces dernières années, les conditions se sont multipliées : l'assimilation suppose désormais de connaître l'histoire, la culture et la société française, les droits et devoirs du citoyen, et surtout d'adhérer aux principes de laïcité, de liberté et d'égalité.* » Tout ceci est promu dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration instauré par la loi du 24 juillet 2006 qui rend la signature de celui-ci obligatoire pour tout nouvel arrivant (la formation civique étant assurée par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). En outre, ajoute Julien LEMAIGNEN, « *avec les lois SARKOZY de 2003 et 2006, l'intégration n'est plus vue comme une responsabilité des pouvoirs publics mais comme une injonction adressée aux immigrés à qui il appartient de prouver qu'ils sont intégrés. La notion se rapproche alors de plus en plus de celle de l'assimilation, qui conditionne l'accès à la nationalité française.* »

Julien LEMAIGNEN,
Le Monde, 12/02/15

— Il découle des éléments précédents que la conception française de l'intégration (ou de l'assimilation ?) est assez peu claire. Cette impression est renforcée par des propos de Virginie GIRAUDON qui indique que le modèle d'intégration promu à partir des années 1980 sera assez ambiguë : « *Selon ce nouveau modèle on intègre des individus et non des groupes, les personnes issues de l'immigration peuvent rester attachées à leurs origines, mais pas trop, et on reste flou sur ce que l'on peut montrer ou pas dans l'espace public.* »

Mais surtout, dit-elle, à l'exception des politiques de lutte contre les discriminations ethniques et raciales qui seront mise en place grâce à l'impulsion européenne, les gouvernements successifs oublieront très vite qu'« *une vraie politique d'intégration devrait s'occuper des populations qui sont déjà là et ne pas se contenter de privilégier l'attention sur les primo-arrivants en leur faisant signer un simple contrat d'accueil et d'intégration ; qu'il faut aider les immigrés à s'intégrer sur le plan professionnel et à trouver un logement.* » Cela n'existe plus. Pour Virginie GIRAUDON, « *le vrai tournant remonte au second mandat de Jacques CHIRAC*

où les dernières institutions qui finançaient les associations qui avaient un rôle de relais sur les questions des étrangers ont disparu. » En mars 2012, le Haut Conseil à l'intégration expliquait qu'« en dix ans, le nombre d'associations financées par l'État et œuvrant expressément dans le domaine de l'intégration des immigrés et de leurs descendants directs a diminué de 80%. De 6.000 en 2000 elles ne sont plus que 1.300 et les subventions sont passées de 200 millions d'Euros à 100 millions sur la même période ».

Virginie GIRAUDON
JOL PRESS, 12/02/14

Conclusion de Virginie GIRAUDON : le modèle d'intégration n'est pas en panne, il a été abandonné !

— La confusion est à son comble lorsque Michèle TRIBALAT, en novembre 2014, répondant à François FILLON qui exprimait, lui aussi, son souhait de réactiver l'assimilation, indique avec une certaine brutalité : « Aucune des conditions nécessaires à l'assimilation n'est plus remplie. Aujourd'hui, l'assimilation c'est mission impossible ». À l'appui de son affirmation elle rappelait que la plupart des décisions qui ont été prises depuis trente ans, à droite comme à gauche, l'ont été pour désavouer l'assimilation. Mais surtout, Michèle TRIBALAT explique que l'assimilation nécessite que les autochtones soient prosélytes de leur propre nation. Or, rappelle-t-elle : « Les catégories populaires qui sont celles qui, sur le terrain, se livrent aux "travaux pratiques" ont tendance à aller vivre dans des petites communes rurales ou en grande périphérie des centres urbains où elles évitent les concentrations ethniques. En outre, la tendance à la dé-sécularisation parmi les musulmans, des plus vieux aux plus jeunes, l'endogamie religieuse massive, la transmission accrue de l'islam ne sont guère propices à l'assimilation. »

Michèle TRIBALAT
Figarovox, 14/11/14

— Confusion sur les finalités, myopie sociétale, déconnexion entre les principes et la mise en pratique... Comment, dans ces conditions, ceux qui doivent accueillir et intégrer et ceux qui doivent s'intégrer, s'insérer ou s'assimiler peuvent-ils espérer s'en sortir et faire société ?

On comprend en tous cas pourquoi Catherine WITHOL DE WENDEN expliquait en 2002 que la notion de modèle d'intégration relève du mythe, et que la pratique plutôt assimilationniste ou plutôt communautariste de chaque pays renvoie certes à des conceptions politiques nationales, mais résulte aussi de multiples facteurs, comme par exemple la confrontation entre la culture nationale et la culture du groupe majoritaire dans l'immigration (les Maghrébins pour la France, les Indiens et les Pakistanais pour la Grande-Bretagne...). Pour Catherine WITHOL DE WENDEN chaque pays se livre à des adaptations pragmatiques dans trois domaines : « Le droit de la nationalité, plus ou moins "absorbant" selon que les pays d'accueil font une place plus ou moins large au droit du sol et à la durée de résidence pour l'acquisition de la nationalité ; la situation du marché du travail, instrument clé de l'intégration et de la socialisation ; les politiques d'égalité des chances : politique de la ville, politique de lutte contre les discriminations, promotion de la citoyenneté... ». Et ces adaptations conduisent bon an mal an à une certaine convergence des modèles d'intégration des différents pays d'Europe.

Catherine WITHOL DE
WENDEN,
millenaire3.com,
novembre 2002

FAUT-IL DÉserter LE TERRAIN DES PRINCIPES ?

— Faut-il dès lors désertter le terrain des principes ? Bien sûr que non répondent les promoteurs d'un multiculturalisme assumé aussi bien que les tenants d'une réaffirmation de l'assimilation.

Multiculturalisme : des arguments forts... Selon wikipedia « le multiculturalisme peut désigner différentes politiques volontaristes : anti-discriminatoires, visant à

assurer un statut social égal aux membres des diverses cultures ; identitaires, visant à favoriser l'expression des particularités des diverses cultures ; communautaires, permettant l'existence de statuts (légaux, administratifs...) spécifiques aux membres de telle ou telle communauté culturelle ».

Ceux qui militent pour le multiculturalisme prennent appui sur la Déclaration universelle sur les droits culturels de l'Unesco de 2001, et considèrent que les crispations auxquelles nous assistons aujourd'hui résultent d'une non reconnaissance des identités culturelles. Par exemple, pour Hugues LAGRANGE : *« Les violences urbaines, comme les tendances centrifuges qui se sont manifestées au sein des États européens ces dernières années, résultent en partie d'un déficit de reconnaissance culturelle. Il est donc essentiel de dire que les libertés individuelles et collectives, l'expression de leur identité et l'exercice des droits sociaux s'appliquent aux membres des minorités culturelles qui vivent sur le sol européen ».*

Hugues LAGRANGE,
Le Monde, 13/05/14

Zygmunt BAUMAN déplore quant à lui que nous en soyons restés à un multiculturalisme superficiel. *« Une fascination pour la diversité a envahi nos vies, dit-il, qui se traduit par un goût de la cuisine ethnique ou des festivals du dimanche, de simples flirts avec un brin d'exotisme. Des variantes du consumérisme mondial au temps de facebook. Un système qui reconnaît la légitimité de cultures différentes de la nôtre, mais ignore ou refuse tout de ce qu'elles comportent de sacré et de non négociable. »* Et il conclut : *« Ce manque d'un respect authentique se montre parfaitement humiliant ».*

Zygmunt BAUMAN,
Corriere della Sera,
14/01/15

Assimilationnisme : des arguments forts... À l'opposé de telles conceptions, un Alain FINKIELKRAUT regrette qu'*« au prétexte de lutter contre les discriminations, on renonce à l'assimilation, cette vertu de la civilisation française qui m'a permis, dit-il, d'être français sans m'empêcher d'être juif ».* Le propos est intéressant car il renvoie à une version ouverte de l'assimilation, qui laisse la possibilité pour l'individu de garder une identité culturelle propre dans la mesure où celle-ci ne fonde pas sa citoyenneté : *« Pour moi, être français, ce n'est pas être une composante de la diversité française ».*

Alain FINKIELKRAUT,
Le Point, 10/10/13

Pour les tenants de cette approche, comme Jean-Loup AMSELLE, le multiculturalisme est nuisible car il enferme les individus dans leurs racines. Or, dit-il : *« On ne devient pas ce que l'on est, on est ce que l'on devient ».* Jean-Loup AMSELLE rappelle que les individus se réfèrent à de multiples identités, selon les situations et les moments de leur vie, que les fameuses minorités culturelles sont parfois des constructions artificielles, que souvent ces minorités se fabriquent dans le processus d'immigration puis d'intégration, et qu'elles peuvent être enfermantes ou stigmatisantes pour certains de leurs membres supposés.

Jean-Loup AMSELLE
Le Monde, 16/09/11

Hugues Lagrange lui-même reconnaît que *« le problème des critères de délimitation des groupes qu'on veut discriminer positivement est complexe »* ; idée qui apparaît tout à fait convergente avec l'analyse du fait religieux proposée par Danièle HERVIEU-LEGER. Celle-ci explique que les cultes sont aujourd'hui débordés par les figures libres de millions d'individus qui développent leurs propres bricolages religieux à l'écart des institutions.

Hugues LAGRANGE,
Le Monde, 10/05/11

Danièle HERVIEU-
LEGER,
M3, n°7, 2014

— Finalement, la discussion sur les principes ramène toujours à la question de la mise en pratique, qui implique de prendre en compte la société réelle. Ainsi, pour Christophe Guilly, *« la société multiculturelle (qui est une société où l'autre ne devient pas soi) s'oppose au modèle assimilationniste républicain, qui, on peut le regretter, n'est plus opérant aujourd'hui. (...) Une société multiculturelle c'est une société sous tension, une société nécessairement compliquée. Personne ne sait vraiment comment elle fonctionne car c'est une société nouvelle qui émerge, dans laquelle la difficulté est de préserver le commun. »*

Christophe GUILLUY
Lyon Capitale, n°741,
février 2015

Edward MORTIMER invoque aussi la difficulté de la mise en pratique pour expliquer pourquoi pendant l'hiver 2010-2011 la chancelière allemande, le président français de l'époque et le premier ministre britannique ont rejeté publiquement le multiculturalisme : *« Tous trois ont déclaré que le multiculturalisme avait échoué, ou même qu'il était mort. Ils voulaient par là attirer l'attention sur l'échec de l'intégration dans certaines parties de leurs pays respectifs, où des sociétés parallèles avaient évolué, composées de gens ayant relativement peu de contacts avec la société plus large qui les entourait, n'en parlant quelque fois pas la langue, et cultivant parfois des valeurs différentes, voire obéissant à un droit distinct »*. Mais, ajoute Edward MORTIMER, il faut aussi considérer *« que ces échecs reflètent également un mélange funeste de tolérance et de passivité de la part des pouvoirs publics, ceux-ci ayant évité de s'ingérer dans la dynamique interne de soit-disantes communautés qu'ils ne connaissaient ni ne comprenaient pas, et dont l'existence même en tant que telles a pu être, au début, plus imaginaire que réelle. Dans de telles cas, les élus et les fonctionnaires se sont approchés des minorités par l'intermédiaire de soit-disant leaders communautaires, dont la représentativité fut souvent douteuse mais qui profitaient justement de ces contacts avec l'État pour renforcer et étendre leur autorité »*.

Edward MORTIMER,
conférence à l'Académie
diplomatique
internationale, 11/02/14

COMMENT DÉFINIR L'IDENTITÉ COMMUNE ?

— Finalement, tout cela ramène à la question de la définition de l'identité collective ; celle dans laquelle chacun peut se reconnaître malgré sa différence. Après les attentats de janvier, *« on perçoit enfin l'évidence de penser l'identité française entre un multi culturalisme béat et un nationalisme étroit »* nous disent Éric DECHAVANNE, Serge GUERIN et Pierre-Henri TAVOILLOT. Dès lors la question qui vient est : dans la construction de cette identité, quelle part voulons-nous donner aux racines ? Quelle place voulons-nous faire au projet ? Quel rôle voulons-nous assigner aux valeurs et aux principes ?

Éric DECHAVANNE,
Serge GUERIN
et Pierre-Henri
TAVOILLOT,
Le Monde, 12/02/15

Les racines : question minée. L'individu issu de la modernité s'est dégagé de la tradition et celui issu de la post-modernité ne se reconnaît plus dans les grands récits unificateurs. Lorsqu'il doit s'inscrire dans un lignage, l'individu d'aujourd'hui aime bien le choisir lui-même, même en dehors de ses propres racines (*« Nous sommes des inventeurs de pères »* - Philippe DUJARDIN). En outre, être trop sélectif dans le choix des racines conduit à bâtir une identité excluante (celles et ceux qui réclamaient en 2004 l'inscription dans le projet de Constitution européenne d'une référence aux racines chrétiennes de l'Europe ont provoqué beaucoup d'oppositions), mais trop élargir le spectre des racines conduit au risque d'une identité molle. Certains, comme Heinz WISMANN tentent de contourner le problème en mettant en avant des caractéristiques. Ainsi, pour lui, l'Europe se caractériserait par *« une culture de l'autocritique permanente »*.

Heinz WISMANN,
Le Monde, 14/05/14

Le projet : le politique à la peine. La difficulté des élus aujourd'hui à concevoir une vision pour l'avenir et à proposer un projet mobilisateur, capable d'imprimer l'identité, est patente. Pour Slavoj ZIZEK, il s'agit pourtant d'une nécessité : *« Il nous faut éviter de nous retrouver pris dans le petit jeu du "Quelle quantité de tolérance pouvons-nous supporter ?" A raisonner ainsi, dit-il, nous ne sommes jamais assez tolérants, ou déjà toujours tolérants à l'excès... La seule manière de sortir de cette impasse est de proposer un projet universel positif partagé par l'ensemble des parties, et se battre pour lui. "Les combats à mener, pour lesquels il n'y a plus ni homme ni femme, ni juif ni Grec", sont nombreux, de l'écologie à l'économie. »*

Slavoj ZIZEK, Le
Monde, 26/02/11

Les valeurs et les principes : une dimension à redécouvrir. Dans la presse d'après les attentats, des articles ont appelé la France et l'Europe à renouer avec leur héritage d'émancipation radicale et universelle. Ce qui implique de dépasser *« le modèle d'une histoire postcoloniale marquée par la culpabilité et l'expiation du passé. Celui-ci a fait long feu, estiment Éric DECHAVANNE, Serge GUERIN et Pierre-Henri TAVOILLOT, il a tétanisé l'Europe occidentale et déresponsabilisé l'Orient. »* Il est temps, disent-ils de retrouver une fierté du travail accompli : *« Qu'est-ce donc que l'Occident sinon la civilisation qui, à travers la laïcité, entend conférer à tout adulte la majorité civile et civique ? »*. Il est temps, affirmait Jean-Loup AMSELLE en 2011 de ne plus regarder l'**universalisme** seulement comme une défense de la suprématie blanche. *« Les révolutions démocratiques en cours, malgré l'échec et les vicissitudes, dit-il, montrent que les droits de l'homme, loin d'être un carcan imposé par l'Occident au reste du monde, peuvent aussi être réappropriés par des peuples arabo-musulmans, en dépit de, ou grâce à, leur culture. Postuler l'humanité de l'homme et de la femme, ajoute-t-il, ce n'est pas vouloir assurer la domination de l'Occident sur le reste du monde, c'est affirmer la possibilité de communiquer avec les autres ».*

Éric DECHAVANNE,
Serge GUERIN et Pierre-
Henri TAVOILLOT, Le
Monde, 12/02/15

Jean-Loup AMSELLE,
Le Monde, 16/09/11

DÉBAT

QUELLE PRATIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS UNE SOCIÉTÉ MONDIALISÉE ?

En s'en prenant à la rédaction de Charlie Hebdo les terroristes attaquaient la liberté d'expression, le droit de blasphème, et finalement la laïcité.

Bien qu'elle ait toutes les apparences d'un principe simple et universel, la liberté d'expression est mise en pratique de façon particulière dans les différents pays démocratiques, y compris à l'intérieur du monde occidental. Les limites à la liberté d'expression existent de partout, *via* une articulation différente dans chaque pays entre limitation légale, contrôle social, auto limitation morale, etc.

Dans le monde d'Internet, qui se caractérise par une mise en contact permanente des peuples, des cultures, des civilisations, comment gérer les différentes approches de la liberté d'expression. Faut-il par exemple limiter en France le droit de blasphème parce qu'il choque dans d'autres aires culturelles ?

L'ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO A ÉTÉ UNANIMEMENT INTERPRÉTÉ comme une volonté d'attaquer la liberté d'expression dont la rédaction de Charlie Hebdo est un symbole fort. À travers la liberté d'expression, l'identité française était visée. De nombreux articles de presse ont en effet rappelé combien la satire et la caricature avaient une histoire très ancienne en France ; la France pays de Voltaire ; la France, « civilisation de l'esprit » ; la France, pays de la liberté d'expression.

— Le djihadisme est un phénomène de dimension mondiale, et si la France était visée c'est parce qu'elle est un symbole international de la liberté d'expression. Après la publication suite aux attentats de la nouvelle une de Charlie Hebdo (une caricature du prophète affirmant que « Tout est pardonné »), Jean-Pierre DENIS rappelait que « *plusieurs dizaines d'églises et de lieux de culte, notamment évangéliques, ont été incendiés au Niger. Des personnes sont mortes, d'autres, nombreuses, ont été blessées ou ont tout perdu dans des émeutes organisées dans une vingtaine de pays, du Sénégal au Pakistan. Ainsi va le monde, ajoutait-il : des chrétiens africains paient le prix fort la parution d'un journal français qui tourne systématiquement leur foi en dérision.* »

Olivier BOBINEAU pointait déjà en 2007 le retour du **blasphème** sur la scène mondiale : « *Après les Versets sataniques, de Salman Rushdie, en 1989, les caricatures de Mahomet (Danemark) en 2005, ou encore cette année, à l'occasion de représentations théâtrales (Golgota Picnic...), la catégorie "blasphème" revient sur le devant de la scène.* »

Robert REDEKER,
Le Point, 15/01/15

Jean-Pierre DENIS,
La vie, 22/01/15

Olivier BOBINEAU,
Le Monde, 09/12/11

LE RETOUR DU BLASPHEME : UNE MISE EN CAUSE DE LA LAÏCITÉ

— À travers leurs actions violentes, les terroristes cherchent à provoquer un **réflexe d'autocensure**. De nombreux articles ont souligné combien ce réflexe avait progressé dans certains pays, comme le Danemark, pays où avaient été publiées les caricatures de Mahomet en 2005.

Jacques FOLLOROU rappelle qu'Ousama BEN LADEN, le 21 octobre 2001, lorsqu'il commentait les attentats du 11 septembre devant la caméra d'Al-Jazira, affirmait : *« Je vous le dis, la liberté et les droits de l'homme en Amérique sont condamnés. Le gouvernement des États-Unis entraînera le peuple américain (et l'Occident en général) dans un enfer insupportable et une vie étouffante ».*

Jacques FOLLOROU,
Le Monde, 27/02/15

— Olivier BOBINEAU explique que *« si le blasphème suscite tant de violence, c'est parce qu'il porte atteinte au fondement de l'organisation sociale construite et justifiée par des références sacrées. Le blasphème signifie une volonté de rompre le principe politique au cœur même du lien social selon lequel Dieu serait au fondement de tout ».*

Olivier BOBINEAU,
Le Monde, 09/12/11

En s'attaquant au droit de blasphème, les terroristes s'en prennent donc à la laïcité, ce qui bien sûr est inacceptable dans notre pays. Mais le débat sur la liberté d'expression qui s'en est suivi est intéressant car il permet de prendre conscience que l'approche française du sujet est loin d'être universelle.

LIBERTÉ D'EXPRESSION : LA PRATIQUE FRANÇAISE N'EST PAS UNIVERSELLE, MÊME AU SEIN DE L'OCCIDENT

— Christian RIOUX rappelle qu'*« on trouve des traces récentes d'un délit de blasphème au Canada et dans une demi-douzaine de pays européens, et qu'aux Pays-Bas, ce délit n'a été supprimé qu'en 2013 ».* Et Philippe PORTIER explique qu'*« aux États-Unis les comportements sont contraints par les mœurs plus que par le législateur ».* Ce dernier réprime uniquement *« l'incitation à la haine directe et explicite, claire et précise ».* Aussi, la plupart des médias américains n'ont pas cru bon de reproduire les caricatures de Charlie Hebdo, *« car dans ce pays le contrat social est fondé sur le respect de la religion et le lien social repose sur le fait de croire ».*

Christian RIOUX,
Le devoir (journal
canadien), 16/01/15

Philippe PORTIER,
M Le magazine du
Monde, 17/01/15

Un principe mis en œuvre par la Cour européenne des droits de l'homme depuis 1985 témoigne aussi de la variété des approches possibles de la liberté d'expression. Ce principe *« s'appelle le **test d'offense gratuite**, en référence à un propos qui n'apporte rien d'utile à un débat sur les affaires du genre humain »* (Léon CHRISTIAN). Ainsi la Cour européenne tranchera-t-elle contre un film mettant en scène la vie débridée de la Sainte Famille Chrétienne parce que *« l'outrance, en l'espèce moquer la sexualité de la Vierge Marie et de Jésus, n'apportait rien d'utile à la société »*, mais estimera qu'un article analysant le dogme de l'Église catholique et ses liens éventuels avec les origines de l'Holocauste *« contribue à un débat sur les diverses causes possibles de la Shoah et pose donc une question présentant un indiscutable intérêt général ».*

Léon CHRISTIAN
M le magazine du
Monde, 17/01/15

— La liberté d'expression ne se laisse donc pas définir aisément, y compris en France où les attentats de janvier ont suscité tout un débat autour de la tension liberté - responsabilité.

Au-delà des aspects légaux, Ahmed JABALLAH se dit convaincu que *« la liberté d'expression gagne à être utilisée avec **responsabilité** et dans le respect de la dignité de l'autre. Chacun d'entre nous a déjà été indigné par des propos qui respectent la légalité mais qui abîment le vivre-ensemble ».* Il se demande donc *« comment,*

Ahmed JABALLAH,
Le Monde, 16/01/15

dans une société de diversité, exercer sa liberté sans nuire au vivre-ensemble ni offenser l'autre dans sa dignité». Chantal DELSOL va dans le même sens : « *La liberté de penser et d'écrire, dit-elle, comme toute liberté d'ailleurs, enclenche des devoirs sans nombre. Quand on n'a le droit de rien faire, on a moins d'occasions de commettre des fautes. Quand tout est permis, il faut se contraindre soi-même. C'est précisément ce que les caricaturistes de Mohammed ne comprennent pas. Ils pensent que tout leur est permis tant que la loi ne vient pas leur mettre la main au collet. Autrement dit, ce qui est **légal** est **moral**. Mais il n'en va pas ainsi. La liberté d'écrire, quand elle est totale comme chez nous, exige de chacun qu'il respecte l'environnement humain et social, autrement dit : qu'il dessine d'abord ses propres limites.* »

Chantal DELSOL,
La Croix, 14/01/15

Robert REDEKER s'élève farouchement contre ces restrictions. Il s'en prend à l'idéologie ambiante du « *publiquement correcte* » et ne comprend pas ce que serait « *une liberté dont l'usage serait interdit* ». Il rappelle que « *Polemos (le conflit) est le véritable père de la démocratie* », la démocratie étant « *le régime politique qui ne masque pas la division conflictuelle* ». Un régime démocratique, conclut-il « *ne tient que parce qu'on s'y déchire publiquement. Le déchirement y fait l'unité. La division est le signe de la bonne santé de la démocratie, le consensus est le signe de sa maladie, l'unanimité est le signe de sa mort.* »

Robert REDEKER,
Le Point, 15/01/15

LES SATIRISTES DOIVENT-ILS SE MODÉRER QUAND LES CIVILISATIONS SONT EN CONTACT PERMANENT LES UNES AVEC LES AUTRES ?

— Un élément nouveau, bien mis en évidence par les rebondissements liés aux attentats de Paris du mois de janvier, fait rebondir ce débat entre liberté et responsabilité, droit et morale : nos sociétés nationales sont désormais totalement ouvertes sur le monde, du fait des nombreuses communautés immigrées qui y sont présentes et grâce à Internet. Cela change tout. « *Des tempêtes universelles naissent sous l'effet papillon de tel ou tel dessin, de tel ou tel symbole. Un trait d'humour amuse Saint-Germain-des-Prés, un Français moyen le prend au second degré. Mais il sera lu à Peshawar ou à Niamey par des analphabètes de l'image, ou par ceux qui veulent les manipuler. Peut-on en faire complètement abstraction ?* » demande Jean-Pierre DENIS.

Jean-Pierre DENIS,
La vie, 22/01/15

Face à cette question, Pascal ENGEL réaffirme la nécessité de défendre la primauté des **valeurs universelles**. Se plaçant dans une perspective historique, il rappelle d'abord que « *le satiriste classique était supposé mettre sa plume et son crayon au service des valeurs universelles de vérité, de justice, de raison et de liberté de conscience, en affrontant les censeurs qui y voyaient au contraire des atteintes à l'ordre social, à l'autorité et à la religion* ». Mais, dit-il, « *nous avons à présent affaire à un nouveau type de censeur : le **censeur relativiste** et post-moderne qui nous dit que les valeurs prétendues universelles et éternelles auxquelles fait référence la satire sont locales et contextuelles.* » Dans cette perspective, « *la satire serait tolérable au sein des cultures, mais elle ne pourrait s'exporter sans choquer les membres des autres cultures. Elle devrait donc avoir des limites, et respecter des normes de décence, d'autant plus qu'Internet a créé un monde global, où tout passe très vite d'un continent à l'autre, et où les provocations s'exaspèrent.* » Pour Pascal ENGEL, « *ces censeurs new-look voudraient que le satiriste soit un sceptique en matière de morale, qui ne croit pas aux valeurs universelles. Ils se trompent, dit-il, car les meilleures satires sont celles qui sont au service non pas des valeurs sociales et contextuelles, mais de celles qui transcendent les lieux et les époques* ».

Et il conclut sur deux images fortes. Tout d'abord, si on appliquait les principes des nouveaux censeurs, « *ce seraient Mahomet de Voltaire, Zadig et même Candide qui seraient interdits.* » Ensuite, « *le blogueur d'Arabie saoudite condamné à mille coups de fouet ne défendait pas des valeurs contextuelles* ».

Pascal ENGEL,
Le Monde, 25/02/15

— Au-delà de ces débats sur les principes, les attentats de janvier ont aussi conduit certains à explorer le lien entre la liberté d'expression et la posture d'impartialité que doivent tenir les médias publics en démocratie. Sur ce sujet, Agnès-Catherine POIRIER épingle la posture éditoriale de la BBC au moment des événements en France, qui, sous couvert d'impartialité, aurait « *succombé à un glissement dangereux de "l'équilibre" vers "l'équivalence"* ». Certains journalistes n'auraient en effet pas su ou n'auraient pas osé recadrer à l'antenne certains propos extrémistes et mensongers, voire auraient mis en équivalence des propos radicaux et des propos républicains sous couvert d'équilibre. Et ce, parce qu'ils avaient peur, suggère Agnès-Catherine POIRIER.

Agnès-Catherine
POIRIER,
Marianne, 20/02/15

C'est une mission fondamentale des médias publics, et plus généralement de l'acteur public, que de dénoncer et démonter les équivalences abusives. Après les attentats, toute la presse française a relayé cette question montant de toutes les banlieues de France, et pas seulement des banlieues : « *Dieudonné, lui, on le censure, mais pas les dessinateurs de Charlie. Pourquoi ?* »

DÉBAT

QUELLE PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ DANS UNE FRANCE PLURI CONFESSIONNELLE ?

Après les attentats, toutes les difficultés du pays semblent avoir été lues à travers le prisme de la laïcité, ce qui n'est guère étonnant puisque celle-ci est un principe fondamental de la République. À la fois outil, valeur, et élément de l'identité nationale, la laïcité témoigne de la conception française de la liberté de conscience et du vivre ensemble. Elle se trouve logiquement mise en tension au moment où s'observe un retour du religieux, une montée des identités, et une inquiétude culturelle liée à la progression de l'islam.

Des débats portent sur des aspects très concrets comme la difficile transcription de la laïcité dans les situations professionnelles du quotidien. Mais aussi sur des questions de fond qui engagent le modèle politique français : faut-il élargir le périmètre d'application de la laïcité ? La laïcité est-elle compatible avec le principe des « accommodements raisonnables » ? Pour certains, la laïcité a cédé trop de terrain aux nouvelles exigences religieuses, pour d'autres elle est au contraire devenue trop envahissante en fonctionnant comme une arme de sécularisation massive. Pour les uns elle permet un exercice satisfaisant des cultes, pour les autres elle est appliquée de façon inégalitaire et est utilisée comme une arme anti-islam.

La laïcité est donc l'objet de débats fondamentaux au plus haut niveau de l'État. Comment, dans ces conditions, bien accueillir l'altérité ? Comment intégrer les immigrés ? Comment juguler les demandes ou les pratiques radicales ?

MAIS AU FAIT, QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ? Il est utile ici de repartir de la présentation qu'en faisait Jean BAUBEROT en 2011 : *« En s'appuyant sur les pères fondateurs, on peut définir la laïcité par deux finalités et deux moyens. La première finalité est la liberté de conscience, le droit de croire ou de ne pas croire en son for intérieur, mais aussi d'exprimer sa croyance ou son refus du religieux. La seconde est l'égalité des droits, quelle que soit l'appartenance ou la non-appartenance religieuse, autrement dit, en termes modernes, la non-discrimination. Les moyens sont la séparation du politique et du religieux, et la neutralité de l'État à l'égard des diverses croyances. Il s'agit d'une neutralité "arbitrale" de l'État, qui n'ignore pas l'existence des religions, qui établit des règles démocratiques et veille à leur respect. L'État se doit d'intervenir quand les finalités de la laïcité sont menacées : la liberté de conscience ou l'égalité des droits. Avec la séparation de l'Église et de l'État, la religion n'est plus un pouvoir, mais entre dans l'ordre de l'autorité, autorité que vous acceptez seulement si elle vous paraît légitime. (...) La laïcité est donc "une politique de pacification par le droit" et représente en permanence un enjeu social. »*

Jean BAUBEROT
Les cahiers de l'IAU idF,
n°158, juin 2011

— Depuis la fin des années 1990, la laïcité est mise sous pression par une multiplication de demandes liées à des pratiques religieuses : pouvoir prier sur le lieu de travail, pouvoir bénéficier de menus adaptés dans les cantines scolaires ou d'horaires dédiés aux femmes dans les piscines, pouvoir choisir le sexe de son soignant à l'hôpital, pouvoir bénéficier d'une autorisation permanente d'absence à l'école le samedi matin, pouvoir être enterré dans un carré confessionnel, etc.

Cette multiplication des demandes pose trois questions : comment apprécier les situations de façon fine pour y répondre convenablement dans le cadre de la loi en vigueur ? Est-il opportun de laisser aux professionnels et aux élus locaux le soin d'exercer des jugements d'opportunité sur certaines questions ? Faut-il, ou non, répondre positivement à toutes les nouvelles demandes, et donc, faut-il faire évoluer la loi ?

Sur ces trois questions, la presse rend compte d'un grand désarroi de la part de professionnels de terrain et d'élus qui reprochent au législateur de ne pas se positionner clairement sur le fond et d'entretenir le flou sur les modalités concrètes d'application du cadre légal : *« De plus en plus en France, le flou juridique, en matière de laïcité, doublé de l'indécision politique, favorise au sein de nombreuses institutions publiques et privées des "accommodements" mal vécus par une grande partie des professionnels et des usagers. Toutes ces confusions alimentent les extrêmes. »*

Appel d'intellectuels
(Élisabeth BADINTER,
Marcel GAUCHER,
Michèle TRIBALAT...)
et de politiques
(François BAROIN,
Jérôme GUEDJ...)
Marianne, février 2015

DES PRINCIPES DIFFICILES À TRANSCRIRE DANS LES SITUATIONS CONCRÈTES

— Certains articles de presse témoignent de comportements inadaptés de la part de professionnels pleins de bonne volonté, mais insuffisamment armés pour interpréter correctement le cadre légal.

Parfois, la neutralité républicaine n'est plus respectée : Alain SEKSIG explique qu'*« il arrive que la liste des enfants ne mangeant pas de porc soit affichée dans le réfectoire des écoles maternelles et élémentaires ou encore que, voulant bien faire, les cantinières prêtent leur concours à ce repérage au faciès bien particulier : « attends, tu ne manges pas de porc toi, non ? Comment t'appelles-tu ? Bensaïd. C'est bien ce que je dis, tu ne manges pas de porc ! » Ou encore : « La table des "musul" c'est là bas ! »*

Parfois, ajoute-t-il, l'autocensure va au contraire trop loin, par exemple *« lorsqu'un élu municipal s'étonne, au nom de la laïcité, qu'on puisse exposer dans le hall d'entrée des mairies des réalisations d'écoliers et d'artistes locaux sur le thème du sapin. Comme si cette pratique, largement répandue dans toutes les couches de la société et transcendant les appartenances originelles, était de nature religieuse et non culturelle ! »*. Ou encore, *« quand une jeune institutrice d'école maternelle décide de ne plus faire chanter à ses élèves Au clair de la lune afin qu'ils n'aient plus à prononcer "Ouvre moi ta porte, pour l'amour de Dieu" »*

Alain SEKSIG,
Journal de bord,
Marianne, février 2015

— Ces anecdotes témoignent d'une difficulté à distinguer ce qui relève de l'intime et du collectif (j'ai le droit de ne pas manger de porc mais cela ne doit pas être affiché), mais aussi ce qui relève du culturel et du cultuel. D'autres exemples, toujours dans le domaine scolaire, témoignent de la difficulté à combiner la bonne pédagogie (qui implique de partir de l'élève) et l'enjeu de laïcité (qui implique de ne pas mettre l'élève en situation de dévoiler ses origines et sa pratique religieuse).

À l'école, mais aussi à l'hôpital ou dans d'autres contextes, il peut également s'avérer compliqué de gérer les droits et devoirs différents des professionnels (enseignants, soignants...), des usagers (élèves, malades...) et des proches des usagers (parents, conjoints, amis). Ainsi, si les malades doivent pouvoir prier à l'hôpital,

Saïda DOUKI-DEDIEU,
Le Publieur, 2014

quid de leurs conjoints ? Si les élèves et les enseignants, à l'école, sont tenus de ne pas venir voilés, quid des mères de famille quand elles accompagnent une sortie scolaire ? Sur ce dernier point, Alain SEKSIG, déplore que la confusion ne soit pas l'apanage de quelques enseignants isolés : « *Il arrive, dit-il, que les plus hauts responsables de l'institution et des pouvoirs publics fassent également preuve d'ambiguïté, d'imprécision, d'indécision. Ainsi de la question de l'application du principe de laïcité aux parents d'élèves* ».

L'APPRÉCIATION LOCALE DES ENJEUX, UNE RESPONSABILITÉ BIEN LOURDE À PORTER...

Les élus et les professionnels de terrain ne sont pas seulement confrontés à la difficile transcription du cadre légal dans les situations concrètes. Ils sont parfois amenés à exercer des **jugements d'opportunité**.

— C'est le cas à l'université, dont la presse a beaucoup parlé suite au renvoi, en février 2015, d'un professeur vacataire de l'université Paris XIII qui avait désapprouvé le port du voile par une étudiante qui assistait à son cours. « *Contrairement aux écoles depuis la loi 2004, rien n'interdit au sein des universités le port de signes religieux manifestant l'appartenance à une communauté. Tout repose sur le règlement intérieur défini par le président, lequel peut inclure ou non cette interdiction* » expliquent Pierre-Henri BOVIS et Éric CIOTTI. Mais cette liberté de jugement est bien lourde à porter si l'on songe à la diversité des situations auxquelles est confrontée l'institution universitaire, et que liste ici Samuel MAYOL : « *Port d'insignes religieux (kippas et voiles sont arborés dans les couloirs et pendant les cours) ; refus de certains étudiants de la communauté juive de passer les examens le samedi ; demandes régulièrement formulées de salles de prière pour les étudiants musulmans ; des locaux étudiants sont détournés de leurs missions pour se transformer de facto en lieux de culte ; contestation d'enseignements spécifiques comme le sport, obligatoire dans certaines formations ; refus d'étudiantes musulmanes, lors des examens, d'être interrogées par des examinateurs et exigence d'examinatrices ; ventes de sandwiches halal ou kasher dans certaines universités où l'autorisation de ventes de denrées alimentaires est accordée à certaines associations étudiantes* ». Pierre-Henri BOVIS et Éric CIOTTI sont de ceux qui plaident pour une interdiction du voile à l'université. Ils mettent en avant, entre autres arguments, le fait que « *le libre arbitrage des présidents d'université en matière de laïcité crée des situations disparates et potentiellement inégales* ».

Pierre-Henri BOVIS,
Éric CIOTTI,
Le Monde 07/03/15

Samuel MAYOL,
Marianne, 26/09/14

— Le même type de problématique existe pour les cimetières. S'il n'est plus possible depuis la loi du 14 novembre 1881 sur la neutralité des cimetières de créer de nouveaux cimetières confessionnels, des regroupements de fait, dits « carrés confessionnels » peuvent être proposés par les maires à l'intérieur des cimetières communaux. Les circulaires de 1975, 1991 et 2008 engagent ceux-ci à adopter une position ouverte vis-à-vis des cultes dans le cadre d'une discussion locale. Cette approche de la question conduit concrètement certaines communes à accepter et d'autres à refuser la création de carrés confessionnels, ce qui pour les cultes peut s'apparenter à une **inégalité de traitement selon les territoires**.

La relation directe qui s'établit entre les communes et les cultes conduit aussi parfois à des interprétations très libérales de la laïcité en faveur de certains cultes, ce qui fait apparaître cette fois une **inégalité de traitement entre les cultes**, et crée donc les conditions d'une concurrence entre ceux-ci. Les propos du grand Rabbin Richard WERTENSCHLAG à Lyon en 2013 sont instructifs de ce point de vue :

« Depuis la loi de laïcité, il est impossible de créer des cimetières confessionnels ou même d'étendre ceux qui existent. Heureusement, grâce à la compréhension de certaines municipalités de tout bord, nous avons trouvé des arrangements. Ainsi, au cours du temps, la communauté juive a acheté des terrains qu'elle a donnés aux municipalités, qui lui en concèdent la gestion pour 99 ans reconductibles. Cela concerne les cimetières juifs de Cusset, à Villeurbanne, de La Boisse, dans l'Ain, et de Champagne au Mont d'or. Le cimetière de la Mouche est administré par le Consistoire de Lyon, quai Tilsitt, le cimetière de Champagne est administré par le Consistoire sepharad de la synagogue de Neve Shalom, et celui de Cusset, par le Consistoire de Villeurbanne de la synagogue Malherbe. Enfin, il y a des carrés juifs de dates plus récentes dans certains cimetières municipaux et dans le cimetière communautaire de Bron. Il y a également des communes comme Meyzieu et Vaulx-en-Velin qui sont en train de créer des carrés confessionnels. Dans ce cas, c'est la mairie qui administre directement les entrées et les sorties du cimetière, mais dans une sorte de *gentleman agreement* en accord avec les responsables des communautés concernées et dans le respect de leurs normes. »

Richard
WERTENSCHLAG,
millenaire3.com,
avril 2013

FLOU SUR LA DOCTRINE AU SOMMET DE L'ÉTAT

— Depuis une trentaine d'année, la question de la laïcité a été un sujet de division, à droite comme à gauche.

À gauche, explique Éric CONAN, il existe « une gauche Comité laïcité République et une gauche Terra Nova, think tank multiculturaliste qui plaide pour une citoyenneté musulmane ». Il rappelle qu'en 1985 Jean-Pierre CHEVÈNEMENT avait soutenu sans réserve la principale du collège Pasteur de Créteil lorsque celle-ci demanda la permission de modifier le règlement intérieur afin d'interdire les signes religieux après qu'ait été observé l'apparition de jeunes filles voilées dans l'établissement, mais qu'en 1989, lorsqu'un cas similaire se présenta au collège de Creil « Lionel JOSPIN se défaussa sur le Conseil d'État, qui désavoua son principal ». Il rappelle aussi que fin 2010, seule une minorité des parlementaires de gauche vota la loi visant le port du niqab, « au nom du ni-ni : contre le niqab, atteinte insupportable à la dignité de la femme, mais aussi contre toute loi répressive ».

Éric CONAN,
Marianne, février 2015

La droite, bien qu'elle ait fait voter les lois d'interdiction des signes religieux à l'école (2004) et du port du voile intégral dans l'espace public (2010), est divisée également. Éric CONAN s'amuse à mettre en opposition les propos d'un François BAROIN, pour qui « le voile n'est qu'un élément d'un dispositif plus large pour enfoncer un principe républicain essentiel qui est celui de la laïcité » et ceux d'un Jean-François COPPE ou d'un Nicolas SARKOZY, ce dernier affirmant vouloir « débarrasser la laïcité des relents sectaires du passé » et ne voyant dans le voile des élèves qu'un « choix respectable qui doit être respecté ».

Au-delà du jeu des petites phrases, la presse d'après les attentats est revenue sur le discours du Latran prononcé par Nicolas SARKOZY en décembre 2007, au cours duquel celui-ci prit quelques libertés avec l'exigence de neutralité de l'État : « En me rendant ce soir à Saint-Jean de Latran, en acceptant le titre de chanoine d'honneur de cette basilique (...) j'assume pleinement le passé de la France et ce lien si particulier qui a si longtemps uni notre nation à l'Église. (...) Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes (...) La laïcité ne saurait être la négation du passé. La laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes. Elle a tenté de le faire. Elle n'aurait pas dû. (...) Un homme qui croît, c'est un homme qui espère. Et l'intérêt de la République c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent. La désaffection progressive des paroisses rurales, le désert spirituel des banlieues, la disparition des patronages, la pénurie des prêtres, n'ont pas rendu les Français plus heureux. La morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. »

Nicolas SARKOZY,
cité dans Marianne,
février 2015

— Le monde politique n'est donc pas uni autour d'une des valeurs centrales de la République, et il lui a été reproché depuis vingt ans de s'être défaussé sur les tribunaux pour trancher des questions de société absolument centrales, entraînant ce qu'Éric CONAN appelle une **loterie judiciaire**. Qu'on en juge, dit-il, avec quelques exemples : « *Les juges considèrent qu'une employée sans aucun contact avec le public contrôlant dans les bureaux de la caisse d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis des liasses de remboursements de soins n'a pas le droit de porter le voile islamique, tandis qu'une employée de crèche en contact permanent avec des enfants et leurs parents y a droit* ».

Les six années de feuilleton judiciaire vécues par la crèche Baby Loup témoignent de l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent les professionnels de terrain : Fatima AFIF, éducatrice est licenciée pour faute grave en décembre 2008, pour avoir refusé d'enlever son foulard, interdit par le règlement intérieur. S'estimant victime de discrimination en raison de ses convictions religieuses, elle saisit les prud'hommes et demande 80.000 Euros d'indemnités. Si les prud'hommes approuvent la crèche, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) donne par deux fois raison à la plaignante (mars et novembre 2010). Mais la cour d'appel de Versailles confirme le licenciement en octobre 2011, arrêt annulé en mars 2013 par la chambre sociale de la cour de cassation. Finalement, la cour d'appel de Paris le 27 novembre 2013, puis l'assemblée plénière de la Cour de cassation, le 16 juin 2014, confirment définitivement le licenciement.

Dans ce climat ambiant de confusion et de tension, certains réclament donc des positions claires aux élus de la nation : « *Pour accueillir l'altérité, un pays se doit d'être solide sur ses pieds, confiant dans ses fondations, tout en étant capable, par ses structures d'accueil et en fonction de ses capacités, d'intégrer chacun sur la base de principes clairs expliqués et enseignés. Il appartient aux politiques et aux institutions de transmettre cette laïcité* ».

Les désaccords qui empêchent notre pays d'être « solide sur ses pieds » pour reprendre l'expression précédente semblent se polariser autour de deux questions principales : la laïcité deviendrait-elle un outil de sécularisation massive ? La laïcité est-elle soluble dans les accommodements raisonnables ?

LA LAÏCITÉ DEVIENDRAIT-ELLE UNE ARME DE SÉCULARISATION MASSIVE ?

— Jean BAUBEROT rappelle que « *les règles de la laïcité n'ont pas pour fonction de séculariser la société. Ainsi, dit-il, en 1905, l'Église catholique n'était pas libérale, et la loi de 1905 ne l'a pas obligée à le devenir. Et lors de Vatican II, le gouvernement ne l'a pas plus obligée à faire son aggiornamento. Vous aviez des curés en soutane dans la rue, le chanoine Kir et l'abbé Pierre allaient en soutane au Parlement. Finalement, les curés ont remplacé leur soutane par un col romain et les bonnes sœurs ont adopté un habit plus civil. Mais la laïcité n'y était pour rien. La laïcité permet le libre choix.* »

Au fil des années une confusion semble toutefois s'être installée entre la sécularisation et la laïcité, bien que les deux notions soient très différentes : si la sécularisation indique une prise de distance de la société à l'égard des normes religieuses, la laïcité, elle, désigne le cadre juridique qui permet la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

Partant de l'idée que le cadre laïque appréhende la religion comme une affaire relevant des choix individuels, de plus en plus de gens imaginent que le propre de la

Appel d'intellectuels
(Elisabeth BADINTER,
Marcel GAUCHER,
Michèle TRIBALAT...)
et de politiques
(François BAROIN,
Jérôme GUEDJ...)
Marianne, février 2015

Jean BAUBEROT
Les cahiers de l'IAU idF,
n°158, juin 2011

laïcité serait de reléguer la religion dans la sphère privée. Or, Jean BAUBEROT rappelle que la loi ne dit pas cela : « *Il s'agit de distinguer la puissance publique, l'État et ses représentants d'une part, qui sont bel et bien soumis à un devoir de neutralité et l'espace public d'autre part, qui est l'agora, l'espace de la discussion, les lieux où les personnes privées circulent, dialoguent et s'engueulent librement* ». Pour Jean BAUBEROT, la dérive « *qui consiste à faire glisser l'obligation de neutralité de l'État vers la société elle-même* » est non seulement contraire à la loi, mais également contre-productive puisqu'elle choque les croyants et donne l'idée d'une laïcité répressive.

Jean BAUBEROT,
Libération, 16/01/15

Pour Stéphanie HENNETTE-VACHEZ et Vincent VALENTIN cette « nouvelle laïcité » agirait à l'opposé des objectifs installés en 1905 puisque, au lieu d'œuvrer à la préservation de la liberté religieuse, elle serait utilisée comme un outil de contrôle visant à « *neutraliser tout ce qui, dans le religieux, différencie et singularise* ». Pour ces auteurs, l'État utilise aujourd'hui la laïcité pour « *aseptiser le religieux, perçu comme un microbe qui corrompt le vivre-ensemble* ».

Stéphanie HENNETTE-
VACHEZ,
Vincent VALENTIN,
Libération, 28/11/14

Olivier ROY donne un point de vue encore plus incisif puisqu'il désigne l'islam comme la cible du glissement décrit ci-avant. Olivier ROY considère que « *la laïcité est en train de devenir en France une idéologie de la cohésion nationale contre l'islam, et que cela fait des victimes collatérales, le judaïsme et le christianisme : on interdit le voile, dit-il, mais on s'oblige ensuite à interdire les croix et les kippas. On interdit les haut-parleurs de la mosquée, sûrement à juste titre, mais que fait-on des cloches de l'église ? On peut les accepter au nom de la tradition, mais cela signifie que l'on considère le catholicisme comme une simple tradition, et plus une religion.* »

Olivier ROY
Le Progrès, 17/08/14

— En réaction à la montée de l'islam et à ses pratiques très visibles dans l'espace public, la laïcité serait donc en train de devenir selon certains une idéologie républicaine visant à évacuer les manifestations religieuses de l'espace public. Une telle idéologie va à l'encontre de ceux qui pensent au contraire qu'après avoir permis la nécessaire séparation du politique et du spirituel, la laïcité devrait aujourd'hui œuvrer à leur reconnaissance mutuelle. Hervé CHAIGNEAU DUPUY estime en effet que dès lors que l'on arrête de raisonner en termes de sortie du religieux, dès lors que l'on cesse de considérer les croyances comme une infirmité, dès lors que l'on reconnaît aux croyances une fonction d'aide au discernement de ce qui donne sens à la vie, il y a alors intérêt à « *pouvoir s'appuyer sur un double système de référence, politique et spirituel, chacun ayant la primauté dans son champ mais acceptant d'être second dans l'ordre de l'autre* ».

Hervé CHAIGNEAU
DUPUY,
Ateliers de la
citoyenneté, 10/01/15

LA LAÏCITÉ EST-ELLE SOLUBLE DANS LES ACCOMODEMENTS RAISONNABLES ?

— La notion d'« accommodement raisonnable » est de plus en plus présente dans le débat français. Théorisée par le philosophe québécois Charles Taylor, elle est issue du droit du travail et a été reprise par la Cour suprême du Canada en 1985, qui autorise l'assouplissement d'une norme ou d'une loi pour des personnes ou des groupes qui seraient victimes ou menacées de discriminations en fonction du sexe, de handicaps, de convictions morales, philosophiques ou religieuses.

Dans la pensée de Charles Taylor, « *les accommodements sont nécessaires parce que toutes les lois et normes en vigueur dans la société d'accueil ne relèvent pas de principes neutres et universels (comme l'est l'égalité homme-femmes) mais reproduisent les valeurs et normes implicites de la culture majoritaire. Par exemple,*

dit-il, le calendrier des jours chômés ou fériés, bien qu'officiellement laïque, facilite la pratique de la religion chrétienne. Dans ce contexte, autoriser par exemple les croyants de religion minoritaire à prendre des congés pour motif religieux ne relève pas d'un privilège exorbitant mais d'un **rétablissement de l'égalité**. Les accommodements reviennent donc à reconnaître, quand la neutralité culturelle est impossible, que des ajustements mutuels sont nécessaires pour la rectification des injustices les plus flagrantes. »

Cédric POLERE,
millenire3.com,
avril 2014

— La presse rend compte de trois catégories d'objections à l'encontre des accommodements raisonnables.

Risque d'exclusion des athés. La première catégorie d'objection concerne la conception de l'espace public qui accompagne le régime des accommodements. Christian RIOUX, journaliste dans un pays de tradition multiculturaliste, le Canada, porte un regard positif sur la laïcité à la française.

Voilà ce qu'il écrit suite aux attentats du mois de janvier en France : « *au lieu d'instaurer un espace public qui ignore les croyances et proclame non seulement la liberté religieuse, mais de conscience, dans le régime canadien et dans ceux qui lui ressemblent (que l'on pourrait appeler **régimes de tolérance**), les religions ont progressivement appris à cohabiter. (...) Ce n'est pas le peuple souverain qui instaure un espace laïque où les citoyens sont égaux, mais les religions qui négocient la paix sociale avec le prince. C'est dans cette tradition que s'inscrivent les organisations musulmanes et antiracistes qui réclament aujourd'hui l'interdiction de blasphémer en France* ».

Implicitement, ajoute Christian RIOUX, c'est aussi dans cette tradition, et non dans celle de la laïcité, que se placent celles et ceux qui érigent en dogme le régime des « accommodements ». Ceux-ci prolongent, dit-il « *la vieille tradition des "moyenneurs", comme on disait au XVI^e siècle, qui pour rétablir la concorde acceptaient de négocier la place des religions minoritaires dans l'espace public. Or, outre le fait que ce régime exclut évidemment les athées, il accorde aux religions un statut particulier, d'ailleurs reflété par la Constitution canadienne. Contrairement aux autres formes d'idéologies, les religions sont en effet les seules autorisées à négocier de tels aménagements. On n'imagine pas les marxistes réclamer le droit de ne pas insulter Marx.* »

Conclusion de Christian RIOUX : « *Nombre de ceux qui reprochent à la France son intolérance ou son "islamophobie" lui reprochent plutôt de s'inscrire dans une tradition laïque et républicaine. Une tradition où l'espace public appartient à tous les citoyens et ne se négocie pas entre "communautés" comme le réclament les organisations musulmanes.* »

Christian RIOUX
Le devoir (journal
canadien), 16/01/15

Cette objection se rapproche d'un propos de Jean BAUBEROT à propos de l'œcuménisme. S'il défend la possibilité pour les cultes de maintenir une visibilité dans l'espace public, Jean BAUBEROT met en même temps en garde contre tout risque de confusion entre œcuménisme et laïcité. Le fait que les religions s'expriment ensemble, indique-t-il, ne suffit pas à faire loi ; la laïcité ne se réduit pas à l'inter-religieux : « *En cas de catastrophe aérienne, une cérémonie œcuménique officielle porte atteinte aux athées qui ne veulent pas d'enterrement religieux* ».

Jean BAUBEROT,
Les cahiers de l'IAU idF,
n°158, juin 2011

Risque de fragmentation sociale. Certains intellectuels, il est vrai parmi les plus engagés dans la défense de la laïcité mettent en garde contre les risques de fragmentation sociale qui sont inhérents au régime des accommodements. Au-delà du « Je ne crois pas à la différence heureuse » proclamé par une Elisabeth BADINTER, ils affirment que le Canada lui-même se serait laissé déborder par la mécanique qu'il avait mise en place : « *Certains pays qui, comme le Canada, ont expérimenté une*

attitude permissive sous couvert d'accommodements dits raisonnables, ont reculé face aux incohérences des revendications : tribunaux rabbiniques ou islamiques, jours fériés spécifiques à chaque religion, révision multiforme des programmes scolaires, pause pour les prières sur les lieux de travail, formation au multiculturalisme de la police et des médecins, imposition de quotas pour certains recrutements et différents concours, etc. »

Risques de communautarisme. La troisième catégorie d'objection a trait à la question du communautarisme.

On trouve de nombreux textes qui tournent en dérision l'insistance française à ne reconnaître que les citoyens, et non les communautés. Ce débat est confus car certains mettent en avant le rôle positif des communautés pour les migrants, qui y trouvent les ressources de solidarité qui leur permettront ensuite de prendre leur place dans la communauté des citoyens ; d'autres, sans remettre en cause ce rôle positif des solidarités communautaires, insistent sur l'enjeu de ne pas figer les choses justement en reconnaissant les communautés, car ceci ne peut que conduire à terme à enfermer les gens dans leurs racines ; d'autres enfin s'inquiètent avant tout des risques liés au communautarisme, sachant que la définition que chacun donne du communautarisme varie aussi en fonction de la perspective finale qu'il défend (favorable ou non aux accommodements).

Ainsi, quand un Patrick SIMON par exemple définit le communautarisme comme le fait de « *fréquenter de manière privilégiée des personnes de son groupe d'origine ou de sa religion (ou du même groupe socio-professionnel) et de faire passer les intérêts du groupe avant l'intérêt commun* », une Catherine KINZLER met en avant un tout autre aspect : « *Le communautarisme repose sur l'exercice d'une pression sociale négatrice de la liberté des individus. Il consiste à considérer qu'un groupe jouit d'une sorte de "chasse gardée" non seulement sur ses membres mais sur tous ceux qu'il estime devoir le rejoindre. Imaginons une association de roux qui considérerait que tous les roux n'adhérant pas à l'association, ou n'observant pas ses usages, sont des traîtres, des renégats et qui le leur ferait savoir par des brimades... Transposée à d'autres domaines, on voit bien par exemple comment une jeune fille, dans certains secteurs, et pourvu qu'elle soit "étiquetée" par son apparence ou autre chose, aura des ennuis si elle ne porte pas une certaine tenue vestimentaire. Et comment la même jeune fille ou d'autres seront "invitées" à se marier sans qu'on tienne compte de leur souhait. Ou encore comment on entend des gens déclarer qu'ils ne veulent pas être enterrés à côté de Juifs et encore moins d'athées* ».

C'est à ce titre de la préservation des personnes contre la pression de la communauté que certains mènent une croisade contre les signes religieux à l'université : « *Croire que les jeunes femmes, bien que majeures, agissent en totale liberté de conscience quand elles affichent leur appartenance religieuse est souvent faux car beaucoup d'entre elles nous disent subir des pressions énormes de leur famille, quand elles ne sont pas le fait d'autres étudiants de leur promotion* ».

— Après les attentats, il semble que toutes les difficultés du pays aient été mises en discussion à travers le filtre de la laïcité, contribuant à accroître encore la confusion sur un sujet particulièrement complexe comme on vient de le voir.

Trois sujets peuvent être distingués dans les faits. Le premier a trait à la laïcité proprement dite, et à ses enjeux d'adaptation au temps présent. Le second a trait au vivre ensemble, sujet d'inquiétude majeur dans le pays, très lié à la laïcité, mais qui ne se confond pas avec la laïcité. Le troisième a trait à la pédagogie de la laïcité et au « savoir dialoguer » des institutions.

Appel d'intellectuels
(Elisabeth BADINTER,
Marcel GAUCHER,
Michèle TRIBALAT...)
et de politiques
(François BAROIN,
Jérôme GUEDJ...)
Marianne, février 2015

Patrick SIMON,
millenaire3.com,
avril 2015

Catherine KINTZLER,
colloque *État de
la laïcité et du
communautarisme en
Europe*, 22/01/11

Samuel MAYOL,
Marianne, 26/09/14

LAÏCITÉ : FAUT-IL FAIRE ÉVOLUER LE TEXTE DE 1905 ?

La question est posée depuis longtemps sur différents points. Sans prétendre à l'exhaustivité, évoquons-en deux : le financement des lieux de culte ; le périmètre d'application du principe de neutralité

— La règle sur le **financement des lieux de culte** désavantage les musulmans ce qui produit un double effet : dépendance de l'islam de France vis-à-vis de puissances extérieures ; rejet par une partie des musulmans de France d'un cadre légal jugé discriminatoire à leur endroit. De nombreuses voix plaident en faveur d'un maintien du *statu quo* en la matière, y compris parmi les musulmans car l'idée de se trouver en situation de dépendance vis-à-vis de l'État ne plait pas à tous. Mais de plus en plus de personnalités se prononcent en faveur d'une actualisation de la loi. À Lyon, par exemple, le cardinal Philippe BARBARIN réclamait de l'État, en 2011, une position de clarté vis-à-vis des revendications de la communauté musulmane « *Une loi n'est pas un dogme. Elle peut être abrogée si la réalité sociale change (...). Les musulmans étaient très peu nombreux en France en 1905. Aujourd'hui on dit qu'ils représentent 10% de la population, et dans certains endroits, il y a plus de monde à la mosquée le vendredi qu'à l'église le dimanche! Quand les musulmans demandent pourquoi l'État aide l'église catholique, en finançant l'entretien des édifices construits avant 1905, alors qu'il n'aide pas la communauté musulmane, on peut leur opposer la loi, mais il reste que leur question est légitime* ».

Cardinal Philippe
BARBARIN,
Le Monde, 05/03/11

— L'obligation de neutralité qui s'applique aux agents des services publics laisse dans l'ombre les nombreux **organismes privés au service du public**, ce qui engendre une hétérogénéité des postures, qui devient illisible pour le citoyen. L'affaire de la crèche associative Baby Loup est devenue emblématique du flottement de la doctrine laïque. Sa directrice Natalia BALEATO proposait donc en 2013 que l'État « *autorise les organismes reconnus comme étant d'intérêt général à inclure dans leur règlement intérieur les dispositions de neutralité qui s'appliquent aux agents des services publics* ». À l'appui de sa proposition, elle affirmait que « *l'intérêt commun ne peut se limiter à ce qui est juridiquement de droit public* », et elle faisait remarquer que notre société est le théâtre d'un fort mouvement de privatisation de l'action publique, ce qui réduit mécaniquement « *les lieux officiels du vivre ensemble* » et doit inciter à redéployer autrement la laïcité.

Natalia BALEATO,
Marianne, 12/10/13

Mais tout le monde ne l'entend pas ainsi ! Stéphanie HENNETTE-VACHEZ et Vincent VALENTIN déplorent que la laïcité ne cesse d'élargir son rayon d'action : « *Avec la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux dans les écoles publiques, disent-ils, ce sont les usagers, des élèves, qui sont soumis à une obligation de neutralité. Même logique pour la charte de la laïcité dans les services publics, de 2007. Puis l'idée est venue de soumettre à l'obligation de neutralité toute personne collaborant à un service public. Certains ont tenté de définir des "participants" au service public, les accompagnateurs de sorties scolaires par exemple. D'autres ont voulu que la laïcité s'étende aux entreprises privées obtenant un marché public. Pour l'instant, ces tentatives n'ont pas abouti. En 2010, avec l'interdiction de la burqa dans l'espace public, on a défini pour la première fois la rue, en droit, comme "espace public". Enfin, le jour même où a été rendu l'arrêt Baby-Loup, une autre décision est passée inaperçue, pourtant beaucoup plus importante : selon l'arrêt CPAM (Sécurité sociale) de Seine-Saint-Denis, un salarié de droit privé peut être soumis à une obligation de neutralité religieuse, dès lors qu'il est employé par un organisme chargé d'une mission de service public. C'est une fissure incroyable dans la loi de 1905. Les éboueurs de Veolia vont-ils tous devoir être soumis au devoir de neutralité ?* »

Stéphanie HENNETTE-
VACHEZ,
Vincent VALENTIN,
Libération, 28/11/14

QUEL VIVRE ENSEMBLE POUR QUELLE LAÏCITÉ ?

— Les thèmes de la laïcité et du vivre ensemble sont étroitement associés, mais sur un mode paradoxal. Catherine KINTZLER explique en effet que dans une république laïque, *« le droit d'être comme ne sont pas les autres non seulement est assuré, mais est au principe de l'association. C'est précisément parce que la république laïque assure tout d'abord le vivre-séparément qu'elle peut assurer mieux que toute autre le vivre-ensemble »*. Autrement dit, la laïcité se présente comme un outil majeur du vivre ensemble parce qu'elle garantit le respect de la différence. Elle est, selon la formule d'Abdenour BIDAR, un principe censé offrir *« un rempart contre les guerres de religion »*.

Catherine KINTZLER,
colloque État de la laïcité
et du communautarisme
en Europe, 22/01/11

Abdenour BIDAR,
Marianne, février 2015

Cette imbrication entre la finalité que constitue le vivre ensemble, et l'outil au service de cette finalité qu'est la laïcité, génère une confusion permanente. Ainsi, le débat sur le port de la burqa dans l'espace public a été engagé sous le signe de la laïcité. Mais c'est finalement au titre d'une certaine idée du vivre ensemble au sein de la nation française que le législateur a finalement posé l'interdit : la loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public a mobilisé l'argument de l'ordre public, puis *« en validant la loi, le Conseil constitutionnel a reconnu au législateur le droit d'interdire le voile intégral afin d'assurer les "exigences minimales de la vie en société". En l'occurrence, les exigences d'une société française bien précise, et pas virtuelle et imaginaire »*.

Éric CONAN,
Marianne, février 2015

Il y a donc un paradoxe à ce que la laïcité puisse être désignée aujourd'hui par certains, à l'extrême droite, au sein de mouvances religieuses, parmi les rangs des multiculturalistes de gauche, etc. comme une notion faisant obstacle au vivre ensemble. Abdenour BIDAR se désole que l'on n'entende plus aujourd'hui *« ceux qui savaient parler de la laïcité comme d'un principe de rassemblement »*. Il en appelle à un sursaut républicain : *« Quelle grande voix sera capable d'arracher aujourd'hui des mains de l'extrême droite une laïcité que celle-ci a confisquée et dénaturée en la faisant synonyme de rejet de l'islam et des musulmans ? »*

Abdenour BIDAR,
Marianne, février 2015

— Tout se passe comme si la relation entre la finalité et l'outil était en train de s'inverser. Il y a un peu plus de 100 ans, la laïcité a été mise en place comme un outil de pacification de la société française, donc de vivre ensemble. Aujourd'hui, on peut avoir le sentiment que seul le retour à une certaine qualité de vivre ensemble pourrait permettre de relégitimer l'outil laïcité et de le rendre à nouveau pleinement opérant.

De nombreux articles mettent en effet en avant l'idée qu'il serait vain de vouloir réaffirmer très fortement la laïcité sans que la société d'accueil, dans le même mouvement, témoigne d'un réel souci d'**ouverture à l'altérité**.

Benjamin STORA exprime bien cette idée à propos de la question de notre Roman national : *« Si l'on ne veut pas d'une **guerre des mémoires**, il faut mener une bataille culturelle pour connaître l'histoire, celle de la France et des pays du Sud. C'est une bataille longue, difficile, complexe, mais il n'y a pas d'autre choix. Sinon, existe le risque de l'enfermement, de la séparation. Or, dit-il, toute la richesse d'une histoire islamique antérieure (langue, culture, civilisation) reste peu connue dans les nouvelles générations. Ne survivent que des bribes de connaissances religieuses, apprises sous l'angle du combat à livrer contre l'autre, entretenues comme des slogans, diffusées par Internet avec une extraordinaire rapidité. Les enseignants ne sont pas assez formés en la matière. Ce désarmement fait que les élèves et les étudiants d'origine maghrébine ont parfois le sentiment qu'ils connaissent mieux leur histoire que leurs maîtres. C'est une alternative républicaine à cette histoire communautarisée qu'il faut proposer. »*

Benjamin STORA,
Le Monde, 20/01/15

Thomas KIRSZBAUM, lui, pose la question de la **représentation politique** des minorités dans notre pays. Il explique qu'aux États-Unis la lutte pour les droits civique dans les années 1950 - 1960 a entraîné de véritables transformations institutionnelles permettant une meilleure représentation des minorités urbaines, mais aussi leur participation effective aux débats sur les projets de la cité *via* ce que les américains appellent le « *community organizing* ». À l'opposé, en France, Thomas KIRSBAUM explique qu'« *on n'a pas vu émerger de pouvoir politique de ces minorités. La marche pour l'Égalité a été prise dans un jeu politique, si bien qu'une partie des militants s'est trouvée absorbée par les pouvoirs locaux et nationaux, et que ceux qui ne se reconnaissaient pas dans ce jeu institutionnel se sont éloignés et radicalisés.* » Pour Thomas KIRSBAUM, « *la question de la représentation des minorités entre difficilement dans le débat public français* » du fait de notre tradition politique et de la crainte du communautarisme. Mais, dit-il, « *il s'agit tout de même de rappeler qu'une bonne partie de la population française ne se sent pas représentée politiquement, et se trouve exclue, à différents niveaux, des lieux de pouvoir* ». Et il conclut à propos des réunions de participation citoyenne : « *On voit tout de suite qui s'exprime, qui a du pouvoir et qui n'en n'a pas. Dans le cas français, le pouvoir est assez clairement aux mains du groupe majoritaire, blanc, qui décide avec plus ou moins de bienveillance de ce qui est souhaitable pour les autres, qui sont absents.* »

Thomas KIRSZBAUM,
millenaire3.com,
mars 2015

Au-delà, l'exigence d'ouverture à l'altérité et le souci de l'égalité concernent de nombreux domaines : quelle place souhaitons-nous donner à des expressions issues d'autres aires culturelles dans la **programmation culturelle** de nos institutions ? Quels moyens mettons-nous en œuvre pour lutter contre les **discriminations** ethniques ? Quels moyens mettons-nous en œuvre pour promouvoir la mixité résidentielle dans l'espace urbain ? Quel enseignement du **fait religieux** souhaitons-nous permettre à l'école ? Souhaitons-nous promouvoir l'**enseignement de l'arabe** ou du turc dans nos écoles publiques ? Etc.

Toutes ces questions, indissociables de tout projet qui viserait à réaffirmer la laïcité relèvent du projet politique et de sa mise en pratique dans de nombreux domaines, donc d'une responsabilité partagée.

QUELLE PÉDAGOGIE DE LA LAÏCITÉ ?

Après les attentats du mois de janvier, nombre d'articles ont émis l'idée que si la laïcité faisait l'objet de rejets, c'est parce que bien souvent elle n'était pas comprise. Il faudrait dès lors favoriser une pédagogie de la laïcité. Rama YADE estime que « *seul un messianisme républicain sortira la France du chaos* », Régis DEBRAY affirme que « *c'est le moment d'assumer notre ADN culturel* », mais Jean BAUBEROT rappelle qu'« *on ne peut demander le respect de principes républicains sans poser, dans le même mouvement la question de leur interprétation et de leur concrétisation* ».

Rama YADE,
Le Monde, 13/01/15

Régis DEBRAY,
Le 1, n°39, 14/01/15

Jean BAUBEROT,
Le Monde, 29/01/15

On comprend avec le propos de Jean BAUBEROT que nous ne sommes pas seulement dans une problématique de vulgarisation de la laïcité. Ce qui est en jeu, c'est en premier lieu le « savoir dialoguer » des institutions. Celui-ci implique comme condition préalable un effort d'exemplarité (l'institution fait-elle par exemple une place significative aux minorités visibles dans son personnel ?). Mais le savoir dialoguer passe aussi par la formation des professionnels, qui doivent pouvoir être en mesure de décoder par exemple les comportements des usagers afin d'adopter opportunément, selon les situations, une posture de bienveillance ou au contraire de

fermeté. *« Comment réagir quand, dans un foyer, des jeunes expriment le souhait de prendre leur repas en décalé en période de ramadan ou que l'un d'eux réclame un éducateur juif parce qu'il est juif ? Ou placer le curseur ? À partir de quand s'alarmer ? »*. Faïza GUELAMINE témoigne de la difficulté des professionnels à faire face à de tels comportements *« qui font écho à des questionnements personnels. Il est donc plus que nécessaire, dit-elle, que des formations au fait religieux soient mises en place, ce, dès la formation initiale et pour l'ensemble des métiers du secteur social »*.

Enfin, le savoir dialoguer interroge les dispositifs de dialogue eux-mêmes : existent-ils ? Comment fonctionnent-ils ? S'agit-il de simples boîtes à idées ou de dispositifs plus élaborés ? Le domaine éducatif fourmille d'initiatives originales visant à créer une qualité de relation entre l'école et les familles populaires, des espaces de médiation grâce auxquels les représentations divergentes peuvent progressivement se rapprocher et une bienveillance s'exprimer (par exemple vis-à-vis de parents se référant de façon envahissante à la religion, moins par prosélytisme que parce qu'ils ne maîtrisent pas les codes républicains).

Faïza GUELAMINE,
La Gazette.fr, 14/01/15

IDÉBATT

QUELLE FABRIQUE DU CITOYEN ?

Après les attentats, la France a pris conscience que les valeurs de la République n'étaient pas comprises et acceptées par tous, ce qui met en péril la cohésion sociale et à terme l'unité nationale.

Affronter cette réalité ne passe pas par quelque solution simple mais nécessite une prise de conscience générale des enjeux actuels de la citoyenneté.

La citoyenneté ne peut s'affirmer ou se réveiller si les élus ne retrouvent pas leur capacité à exprimer et à faire entendre le « sacré républicain ».

Au-delà, l'éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire, par la pédagogie et surtout par la pratique apparaît aussi comme un enjeu de premier plan. Mais il faut aller beaucoup plus loin : redonner toute sa place à « l'engagement civique », notamment à l'engagement de la jeunesse ; remettre au centre du fonctionnement social les pratiques coopératives entre les habitants et cesser de tout attendre de la solidarité redistributive médiatisée par les institutions ; impliquer d'avantage les habitants et les collectifs dans la conception des politiques publiques ; accepter une certaine expression publique des désaccords qui, au final, peut contribuer à créer du commun ; et même imaginer la façon dont les usagers peuvent contribuer à la production du service publique.

LES ATTENTATS DE JANVIER ONT MIS DANS LA RUE PLUS DE QUATRE MILLIONS DE FRANÇAIS dans un moment de fraternité et de communion républicaine rare. Pourtant, dès le 12 janvier, lendemain de la grande manifestation, la France prenait conscience que tout le peuple n'était pas représenté à égalité dans les défilés. Laïcs et pratiquants, gauche et droite, centres villes et banlieues, Français et immigrés, musulmans et reste du pays, les fractures de la société française n'ont pas été gommées, bien au contraire. Autour de l'alternative « je suis Charlie » et « Je ne suis pas Charlie », ces fractures ont pu se verbaliser et faire l'objet d'un échange d'arguments dans la presse.

L'Ifop a publié des cartes du pays montrant que la mobilisation du 11 janvier correspondait *grosso modo* à la carte inversée du vote FN et de l'abstention, ce qui renvoie à la crise du politique, à la question du partage des valeurs républicaines et à celle de la pratique de la citoyenneté.

Focus IFOP,
n°121, janvier 2015

— Pour Régis DEBRAY, les élus se sont laissés enfermer dans les problématiques économiques. La gravité de la situation exige à ses yeux un véritable sursaut politique, qui passe en particulier par une reconquête du symbolique.

« Nous devons retrouver les finalités, dit-il, exiger que nos responsables cessent d'être des **comptables bruxellois**, uniquement préoccupés par le sublime objectif de réduction du déficit. (...) On peut espérer qu'ils retrouvent la France comme une personne et plus comme une entreprise. On peut espérer qu'ils retrouvent l'Histoire, c'est-à-dire la mémoire et l'espoir. Que le sondage ne soit pas l'alpha et l'oméga de

leur conduite. Que le politique retrouve sa dignité. En France, la politique a été une religion séculière depuis 1789. Si vous mettez fin à cette religion séculière, c'est la religion révélée qui va devenir une politique. (...) On risque d'y revenir si le vide d'appartenance et le vide symbolique persistent. »

Il faut donc mener « une reconquête du symbolique, qui unit (quand le diabolique est ce qui divise). Le capitalisme financier, dit-il, est diabolique : c'est chacun pour soi, comme dans un naufrage. » Face à cela il s'agit de retrouver le sacré républicain, de retrouver le fédérateur. « Or, qui dit fédérateur dit sacralité, mais qui dit sacralité ne dit pas nécessairement bon dieuserie. Les compagnons de la Libération avaient un père, de Gaulle, qui avait un sacré, la France. Qu'est-ce qu'une sacralité ? C'est ce qui ne se marchande pas, ne se négocie pas, c'est ce qui polarise la limaille et fait d'un tas un tout. La sacralité est ce qui dépasse les hommes, ce qui peut les unir. Mais c'est aux hommes de choisir ce qui les dépasse. »

Régis DEBRAY,
La Croix, 13/01/15

DEVENIR CITOYEN PAR LA PRATIQUE

— Ce besoin de renouer avec le « sacré républicain » a remis l'école, creuset de la République, au centre des débats. En effet, « dès le lendemain de l'attaque contre Charlie Hebdo, l'opinion publique s'est inquiétée des minutes de silence qui n'avaient pas été respectées partout, de refus d'élèves, de provocations, et du désarroi des enseignants qui, parfois, n'ont pas su expliquer le sens des mots "liberté", "blasphème", "caricature" ».

La ministre de l'éducation nationale Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé « une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » incarnée par des mesures comme la mise en place d'un « parcours éducatif citoyen », la création d'« instances représentatives d'élèves », l'installation dans chaque établissement d'« un média (blog, journal, radio), auquel les élèves pourront participer », ou encore la création dans chaque académie d'« une réserve citoyenne, grâce à laquelle, en classe, les élèves pourront avoir la visite de citoyens volontaires qui viendraient leur parler des valeurs de la République ». Autre mesure : « Le règlement et la charte de la laïcité (affichée dans tous les établissements depuis la rentrée 2013) seront expliqués aux familles qui les signeront pour manifester leur adhésion. »

Auréliе COLLAS,
Le Monde, 23/01/15

De nombreux spécialistes reprochent à ces mesures leur caractère cosmétique : « Ce n'est pas de la sorte qu'on va transformer la politique scolaire, même s'il faut relever quelques éléments importants en matière de formation des maîtres », estime par exemple Claude LELIEVRE. Les principales remarques portent sur le fait que la citoyenneté ne s'apprend pas de façon théorique mais se construit dans la pratique. Michel LUSSEAU insiste sur le fait que, « pour se saisir de la problématique des valeurs, il faut un enseignement moral et civique chaud, vivant. Il ne peut pas être fait d'injonctions froides et être une sorte de rappel au règlement ». François DURPAIRE considère qu'« on ne transmet pas les valeurs, on les construit avec les élèves, pour obtenir une adhésion et non un consentement superficiel. Il aurait d'ailleurs, dit-il, été beaucoup plus efficace, dans chaque école, d'écrire la charte de la laïcité que de devoir l'afficher après l'avoir reçue de la rue de Grenelle ». Sébastien SIHR établit un lien entre l'enjeu de mise en pratique des valeurs civiques et la question de la ségrégation scolaire : « Dans une société fracturée, ghettoisée, la mixité est le seul moyen de donner aux élèves le sentiment concret de vivre ensemble ».

Claude LELIEVRE,
Le Monde, 23/01/15

Michel LUSSEAU,
Les Échos, 21/01/15

François DURPAIRE,
Le Monde 23/01/15

Sébastien SIHR,
Le Monde, 23/01/15

Conclusion de François DUBET : « Très souvent, les ministres de l'Éducation nationale croient que l'apprentissage du civisme est une affaire de leçon. Je crains que la mise en place d'une heure de cours par semaine sur la morale et le civisme ne soient pas d'une grande efficacité. Le civisme s'apprend d'abord dans la manière de vivre ensemble à l'école. Or celle-ci porte de nombreuses contradictions. »

François DUBET,
Alternatives
Économiques, n°343,
février 2015

— Une des mesures qui a été la plus commentée dans la presse est l'idée de créer des réserves citoyennes dans les académies. Aurélie COLLAS considère que « pour l'éducation nationale, c'est une forme d'engagement nouvelle qui se dessine, permettant à toute bonne volonté (bénévole associatif, professionnel, retraité, étudiant) d'apporter son concours à l'école, sur son champ d'expertise : citoyenneté, médias, histoire, arts, droit, santé... ». Certains considèrent toutefois qu'il n'y a rien de très neuf ici puisque, d'ores et déjà, « à elles seules, les associations de la Ligue de l'enseignement mobilisent plusieurs dizaines de milliers de bénévoles qui interviennent chaque jour à l'école ».

Aurélien COLLAS,
Le Monde, 19/02/15

Mais cet affichage officiel par le Ministère constitue toutefois une véritable évolution. Danièle SALLENAVE nous invite en effet à nous souvenir que l'école de la République a été construite à l'origine comme un **sanctuaire**, et elle nous en rappelle les raisons : « Pendant longtemps l'école de la République a reposé sur cette idée que l'élève devait être protégé contre la violence des clivages politiques et religieux afin de trouver entre ses murs le calme nécessaire à sa formation. On me dira que c'est devenu aujourd'hui impossible. (...) Il faut en prendre acte, mais ne pas oublier toutefois que si l'école prônait cette réserve, c'est qu'elle considérait l'éducation comme un effet de l'instruction, et sa conséquence. Que l'étude de la langue, les mathématiques, les sciences, la lecture des grands textes forment le raisonnement et la conscience critique. Et donnent ainsi à chacun la possibilité de mettre à distance et en perspective les attachements immédiats, pour lui permettre de devenir un adulte ferme dans ses choix mais capable d'accepter ceux des autres. À l'école, ce qui doit (ou devrait) régner, c'est une réserve à l'endroit des questions religieuses. Un suspens momentané des affiliations, qui laisse le champ libre aux apprentissages. Du reste, un enfant qui entre en classe n'a pas de religion : il a la religion de ses parents. Et si l'école ne doit pas le savoir, c'est pour ne pas y faire entrer des conflits qu'il n'est pas forcément en âge de comprendre, encore moins de résoudre. »

Danièle SALLENAVE,
Le 1, n°41, 28/01/15

La création des réserves citoyennes, et les autres mesures annoncées par le ministre de l'Éducation nationale symbolisent donc un pivotement du rôle de l'école, qui serait en train de sortir « de la dichotomie issue de Condorcet : aux professeurs l'instruction, aux familles l'éducation », les enseignants étant de plus en plus appelés à prendre conscience que « le vivre ensemble n'est pas une infraction aux vrais apprentissages ».

François DURPAIRE,
Le Monde 23/01/15

QUE PEUT-ON DONNER À SON PAYS ?

— Karim MAHMOUD-VINTAM pose la question suivante : « Comment se fait-il que nos sociétés et les individus qui la composent soient aujourd'hui si désarmés face aux propagandes et aux fondamentalismes de toutes sortes ? » Il estime que « depuis des décennies, la France s'abîme et se meurt, faute de projet commun digne de ce nom, faute d'élites dignes de ce nom, faute d'abord et avant tout de citoyens dignes de ce nom. Or, dit-il, la France peut renaître. La France doit renaître. Nous avons besoin d'un sursaut civique. Nous avons besoin d'entrer dans une lutte intime et résolue contre la bêtise, l'ignorance, la lâcheté et la barbarie qui résident d'abord en chacun de nous ».

Karim MAHMOUD-VINTAM,
Acteurs de l'Économie,
07/07/14

C'est dire que la question de la citoyenneté dépasse le cadre scolaire.

— Après les attentats, le président de la République, François HOLLANDE a souhaité promouvoir l'**engagement** de la jeunesse. Il a posé la question : « Que peut-on donner à son pays ? » avant de proposer l'extension du **service civique**. Depuis 1997, année de la suppression du service militaire, la République cherche

un lieu commun où la jeunesse se découvrirait un destin partagé : « À côté du travail et de l'école, nous réfléchissons sur comment la nation peut accueillir chaque tranche d'âge et lui offrir un engagement en faveur de l'intérêt général et de l'idéal républicain » (Yves BLEIN). La proposition d'extension du service civique rencontre donc un large consensus de principe, mais tout un débat existe sur ses modalités de mise en œuvre : doit-il être obligatoire (mais alors pourrait-on encore parler d'engagement) ? Doit-il être rémunéré (mais alors n'y aurait-il pas concurrence avec le marché de l'emploi) ?

Yves BLEIN,
Libération, 01/02/15

Luc FERRY milite pour le service civique car « ne rien offrir aux jeunes comme engagement dans la cité est absurde, face à ce que proposent les imams fanatiques ». Mais à ses yeux celui-ci doit être facultatif. Il doit être un moyen de reconnaissance pour les jeunes. Il faut, dit-il, « payer les jeunes, leur permettre de vivre. Être volontaire n'est pas être bénévole ». Il faut aussi que le service civique puisse donner lieu à une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Luc FERRY,
Le 1, n°48, 8/03/15

Conclusion de Luc FERRY : « Un jeune de banlieue qui a fait un service civique a été payé pour ça, il s'est fait des copains, il a été félicité. En rentrant chez lui, il va encourager son petit frère. C'est de la pédagogie par le fait. »

RETROUVER LE GOÛT ET LES SAVOIR-FAIRE DE LA COOPÉRATION

— Richard SENNETT pense que l'État providence basé sur la solidarité redistributive est arrivé au bout de ce qu'il pouvait produire. Ce système, qui met en œuvre une solidarité froide, médiatisée par les institutions, reste évidemment fondamental pour l'équilibre et la prospérité de la société, mais il n'empêche plus la montée des tensions sociales et les replis communautaires. « Nos sociétés sont devenues complexes, hétérogènes sur les plans ethniques et religieux, ce qui favorise le réflexe tribal : quand on est confronté à beaucoup de différences, on se constitue en semblables contre les différents. Le politologue Robert Putnam a enquêté sur ce phénomène : ceux qui sont confrontés directement à la diversité ont d'avantage tendance au repli sur soi, et à l'inverse, ceux qui vivent dans des environnements locaux homogènes semblent plus curieux des autres. »

Désormais, dit-il, il faut mettre l'accent sur les coopérations ordinaires, retrouver les savoir-faire de la diplomatie du quotidien. « La coopération n'est pas, pour moi, l'art de se mettre d'accord mais plutôt de savoir écouter, de savoir vivre le désaccord. La coopération exigeante que je défends consiste à relier des gens qui ont des intérêts séparés, voire contradictoires, qui sont dérangés les uns par les autres, qui ne sont pas égaux ou qui ne se comprennent pas ».

Richard SENNETT,
Philosophie Magazine,
n°87, mars 2015

Malheureusement, Richard SENNETT note que ces pratiques de coopération complexes sont en déclin dans les grandes agglomérations du monde, comme en témoigne par exemple le phénomène des « gated communities ».

En observant les pratiques de civilité mises en œuvre par les citoyens au cours des âges, il définit trois compétences coopératives constructives qu'il serait, dit-il, intéressant de réactiver aujourd'hui : « l'écoute dialogique », plutôt que « l'échange didactique » ; « un mode d'expression subjonctif », plutôt qu'« une expression déclarative » ; « l'empathie », plutôt que « la sympathie ».

Et Richard SENNETT conclut en indiquant qu'une dynamique de coopération mettant en œuvre ces idées ne peut se propager qu'à la condition que les corps intermédiaires deviennent porteurs du mouvement, et se mettent à défendre des causes communes et non seulement des causes catégorielles. « Prenons l'exemple

des syndicats : ils devraient sortir de leur rôle classique qui consiste à mobiliser des individus aux intérêts similaires. Ils devraient se transformer en institutions sociales qui accueillent des membres diversifiés et qui leur offrent un forum pour communiquer entre eux, pour créer de nouveaux liens, voire pour développer des projets collectifs utiles à la société, gérer des crèches, des services intergénérationnels, etc. » Mais, dit-il, « pour que cette dynamique de coopération prenne corps, il faut accepter de croire que la société civile n'est pas juste une institution qui prend en charge ce que l'État ne veut plus gérer... la société civile peut faire émerger des idées nouvelles et des initiatives nouvelles, elle peut contribuer au mieux vivre ensemble. Or malheureusement, la France n'est pas du tout dans cet état d'esprit et j'ai le sentiment qu'en France on ne croit pas dans ce rôle de la société civile. »

Richard SENNETT,
M3, Hors Série,
avril 2013

— La place insuffisante de la société civile dans le fonctionnement politique est devenue un sujet de débat omniprésent en France, où les institutions semblent se protéger de la société malgré la rhétorique qu'elles déploient sur la participation citoyenne. Alors qu'aux États-Unis, dans la logique du *community organizing*, le conflit est intégré à l'élaboration des politiques publiques, Olivier NOËL explique qu'en France les habitants et les collectifs *« peinent à faire reconnaître leur vécu face à des discours qui les renvoient régulièrement à "une exagération", à "leur responsabilité". (...) Les notions de "communautarisme", de "victimisation" sont régulièrement mises en avant pour décrédibiliser l'action des collectifs d'habitants »*. Olivier NOËL fait donc apparaître une contradiction entre les appels à la citoyenneté et à l'engagement civique lancés par le gouvernement, et le réflexe de protection des institutions publiques vis-à-vis des interpellations et des productions émanant de la société civile. Au-delà de la culture politique historique du pays, Olivier NOËL incrimine l'insuffisante formation professionnelle des agents publics. Car la pratique de l'**écoute** et la **co-construction** ne s'improvise pas.

Olivier NOËL,
millenaire3.com,
mars 2015

— Dans la lignée de ce qui vient d'être dit, tout un débat existe aujourd'hui sur l'enjeu de promouvoir un **service public participatif**. Partant du constat que nous assistons aujourd'hui à l'essor d'une économie et une consommation collaboratives, ou encore d'une société de la **contribution**, certains plaident pour que le service public s'engage aussi dans cette dynamique, avec trois objectifs en ligne de mire : une meilleure adaptation aux besoins et aux usages ; une maîtrise des coûts ; une stimulation de l'engagement civique des usagers.

Pour Élisabeth GROSDHOMME, *« l'évolution de la société vers davantage d'initiative individuelle, celle des technologies vers des outils permettant plus facilement que naguère des modes d'organisation décentralisés, non hiérarchiques et capables d'intégrer des contributions multiples et disparates, celle enfin de l'économie vers une reconnaissance de nouvelles formes d'échange et de création de valeur permet désormais d'envisager l'idée d'un service public participatif de façon concrète. »* Une telle démarche, ajoute-t-elle, *« invite à considérer sous un jour entièrement nouveau la manière de définir et de produire le service public, et surtout le partage des rôles entre l'utilisateur et l'administration. (...) Contrairement à l'idée répandue selon laquelle ces modèles participatifs seraient l'apanage des cultures anglo-saxonnes, difficiles à acclimater dans des cultures plus latines, l'ampleur du bénévolat en France (40% de la population) est là pour nous rappeler que les Français sont prêts à s'investir et même le font déjà à large échelle. »*

Conclusion d'Élisabeth GROSDHOMME : *« L'enjeu majeur est donc moins de susciter la participation que de faire en sorte que celle-ci soit articulée au service public, et non développée en marge de celui-ci, voire contre lui, dans une ignorance ou une méfiance réciproque. »*

Élisabeth
GROSDHOMME,
Institut de l'Entreprise,
juillet 2013

INDEX DES AUTEURS ET DES ACTEURS CITÉS

- Olivier ABEL** est professeur de philosophie et d'éthique à la Faculté de Théologie Protestante de Montpellier
- Gordon ADAMS** est professeur à la *School of International Service*, Université de Washington, DC
- François-Xavier AJAVON** est écrivain et satiriste
- Waleed AL-HUSSEINI** est fondateur du Conseil des ex-musulmans de France
- Jean-Loup AMSELLE** est anthropologue, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales
- Boualem AZAHOUM** est sociologue et militant des droits de l'homme
- Elisabeth BADINTER** est philosophe, féministe et femme d'affaires
- Nathalie BALEATO** est directrice de la crèche *Baby Loup à Chanteloup-les-Vignes (78)*
- Philippe BARBARIN** est cardinal et archevêque de Lyon
- Jean BAUBEROT** est historien et sociologue, fondateur de la sociologie de la laïcité
- Zygmunt BAUMAN** est sociologue, professeur émérite à l'Université de Leeds
- Hélé BEJI** est écrivaine, fondatrice du Collège international de Tunis
- Tahar BEN JELLOUN** est écrivain et poète
- Abdenour BIDAR** est philosophe, journaliste et écrivain
- Yves BLEIN** est député PS du Rhône
- Olivier BOBINEAU** est sociologue des religions, directeur du cabinet d'études et de conseils en sciences humaines *The olive branch*
- Laurent BOUVET** est professeur de sciences politiques à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
- Pierre-Henri BOVIS** est maire adjoint (UMP) d'Archères (78)
- Luc BRONNER** est journaliste au journal *Le Monde*
- Gaël BRUSTIER** est politologue, collaborateur au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) à l'Université libre de Bruxelles
- Jean-Laurent CASSELY** est auteur et journaliste à *Salte.fr*
- Hervé CHAYGNEAUD DUPUY** est fondateur des Ateliers de la citoyenneté
- Olivier CHAVANON** est maître de conférences en sociologie à l'Université de Chambéry
- Malek CHEBEL** est anthropologue des religions, philosophe et essayiste
- Éric CIOTTI** est député UMP, président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- François CLAVAIROLY** est président de la Fédération protestante de France
- Aurélié COLLAS** est journaliste au journal *Le Monde*
- Éric CONAN** est journaliste à l'hebdomadaire *Marianne* et essayiste
- Gérard COURTOIS** est chroniqueur au journal *Le Monde*
- Louis Léon CHRISTIANS** est professeur de droit des religions à l'Université Catholique de Louvain
- Régis DEBRAY** est philosophe, essayiste, fondateur de la médiologie
- Chantal DELSOL** est philosophe, membre de l'Académie des sciences morales et politiques
- Jean-Pierre DENIS** est journaliste, directeur de rédaction à l'hebdomadaire *La vie*
- Éric DESCHAVANNE** est philosophe, professeur à l'Université Paris IV
- Saïda DOUKI-DEDIEU** est professeure émérite de psychiatrie à la faculté de médecine de Tunis et professeur associée à la faculté de médecine de Lyon
- François DUBET** est sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales
- François DURPAIRE** est universitaire en sciences de l'éducation, consultant, président du *Mouvement* fondé en 2009 autour de l'Appel pour une République multiculturelle et postraciale
- Monseigneur EMMANUEL** est président de l'Assemblée des Évêques orthodoxes de France
- Pascal ENGEL** est philosophe, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales
- Philippe FAUCON** est réalisateur
- Georges FELOUZIS** est sociologue, professeur à l'Université de Genève

- Jean-Christophe FERAUD** est journaliste au journal *Libération*
- Mohamed-Chérif FERJANI** est professeur de sciences politiques, chercheur au GREMMO, Maison de l'Orient et de la Méditerranée
- Luc FERRY** est philosophe, ancien ministre de l'Éducation nationale et de la recherche
- Alain FINKIELKAUT** est philosophe, écrivain et membre de l'Académie française
- Benoît FLOC'H** est journaliste au journal *Le Monde*
- Jacques FOLLOROU** est journaliste au journal *Le Monde*
- Virginie GUIRAUDON** est chercheuse au CNRS, au Centre d'études européennes à Sciences Po Paris
- André GRJEBINE** est économiste et philosophe, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales à Sciences Po Paris.
- Elisabeth GROSDHOMME** est consultante, directeur général du cabinet de conseil *Paradigmes Et cætera*
- Faïza GUELAMINE** est sociologue, assistante sociale, responsable de formation à l'Association nationale des cadres du social
- Thomas GUÉNOLE** est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, chroniqueur politique au *Plus du Nouvel Observateur* et conseiller politique indépendant
- Christophe GUILLUY** est géographe, directeur du bureau d'études *MAPS*
- Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ** est professeur de droit public à Paris-Ouest Nanterre
- Danièle HERVIEU-LÉGER** est politologue et sociologue, membre du Centre d'anthropologie religieuse européenne à l'École des hautes études en sciences sociales
- Ahmed JABALLAH** est ex-président de l'Union des organisations islamiques de France, et directeur de l'Institut européen des sciences humaines de Paris
- Marie-Christine JAILLET** est sociologue, chercheuse au CNRS au Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés territoires, Université Toulouse Jean Jaurès
- Gilles KEPEL** est politologue, professeur à Science Po
- Farhad KHOSROKHAVAR** est sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales
- Catherine KINTZLZER** est philosophe, professeur émérite à l'Université Lille III
- Thomas KIRSZBAUM** est sociologue, chercheur associé à l'École normale supérieure de Cachan
- Haïm KORSIA** est Grand Rabbin de France
- Hugues LAGRANGE** est sociologue, professeur à Science Po Paris
- Jack LANG** est ancien ministre de la culture et ancien ministre de l'éducation nationale
- Didier LAPEYRONNIE** est sociologue, professeur à l'Université Paris - Sorbonne
- Gérard LARCHER** est président du Sénat
- Claude LELIÈVRE** est historien de l'éducation, professeur honoraire à l'Université Paris V
- Julien LEMAIGNEN** est journaliste polyvalent
- Danièle LOCHAK** est professeure émérite de droit public à l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense
- Michel LUSSAULT** est géographe, directeur de l'Institut français de l'éducation, président du Conseil supérieur des programmes
- Michel MAFFESOLI** est sociologue, membre de l'Institut universitaire de France
- Karim MAHMOUD-VINTAM** est co-fondateur et délégué général des *Cités d'Or*
- Maud MANDEL** est professeure associée d'histoire et d'études judaïques à la *Dean University (USA)*
- Samuel MAYOL** est directeur de l'IUT de Saint-Denis
- Yann MOIX** est écrivain et réalisateur
- Edward MORTIMER** est ancien directeur de la communication de Kofi ANNAN à l'ONU
- Mohamed MOUSSAOUI** est président de l'Union des mosquées de France
- Olivier NOËL** est sociologue, chercheur à l'IS CRA, chercheur associé à l'Unité Migrations Internationales et Minorités de l'INED, et maître de conférences associé à l'Université Paul Valéry de Montpellier
- Jean-Pierre OBIN** est ancien inspecteur général de l'Éducation nationale, expert associé au Centre international d'études pédagogiques

- Tareq OUBROU** est Recteur de la mosquée de Bordeaux
- Cédric POLÈRE** est sociologue consultant
- Catherine POIRIER** est journaliste au journal *Marianne*
- Philippe PORTIER** est historien et sociologue des religions, directeur d'études à l'École pratique des hautes études à Paris-Sorbonne
- Robert REDEKER** est philosophe et écrivain
- Christian RIOUX** est journaliste au journal *Le devoir*
- Olivier ROY** est philosophe, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence
- Catherine SABBAH** est journaliste au journal *Les Échos*
- Danièle SALLENAVE** est écrivain, membre de l'Académie française et chroniqueuse à *France Culture*
- Boualem SANSAL** est écrivain
- Nicolas SARKOZY** est ancien président de la République
- Maurice SARTRE** est historien, anciennement professeur d'histoire ancienne à l'Université de Tours
- Dominique SCHNAPPER** est sociologue et politologue, ex-membre du Conseil constitutionnel
- Alain SEKSIG** est directeur général adjoint des services du département d'Indre et Loire, membre depuis 2009 du Haut Conseil à l'intégration
- Zafer SENOCAK** est écrivain
- Richard SENNETT** est sociologue et historien, professeur à l'Université de New-York et à la *London School of economics*
- Sébastien SIHR** est instituteur, secrétaire général du *SNUipp-FSU*, syndicat majoritaire chez les enseignants du premier degré
- Patrick SIMON** est démographe chercheur à l'Institut national d'études démographiques
- Zeev STERNHELL** est historien, lauréat en 2008 du prix Israël pour ses travaux en sciences politiques
- Benjamin STORA** est historien, président du Conseil d'orientation du Musée d'histoire de l'immigration
- Pierre-Henri TAVOILLOT** est philosophe, professeur à l'Université Paris - Sorbonne
- Jacques TESTART** est biologiste, spécialisé dans la procréation naturelle et artificielle
- Yves THREARD** est éditorialiste au journal *Le Figaro*
- Mohamed TRIA** est président du club de football de La Duchère
- Michèle TRIBALAT** est démographe chercheuse à l'Institut national d'études démographiques
- Vincent VALENTIN** est professeur de droit public à l'Institut d'études politiques de Rennes
- Hubert VEDRINE** est ancien ministre des affaires étrangères
- Richard WERTENSCHLAG** est Grand Rabbin de Lyon
- Heinz WISMANN** est philologue et philosophe, directeur d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Catherine WITHOL DE WENDEN** est politologue et sociologue, membre de la Commission nationale de déontologie de la sécurité
- Jean-Guilhem XERRI** est biologiste des hôpitaux, président d'honneur de l'association « Aux Captifs la libération »
- Rama YADE** est ancienne secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'homme
- Slavoj ZIZEK** est philosophe et écrivain

WWW.
MILLENAIRE3.
COM

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

AVRIL 2015
Métropole de Lyon
Direction de la prospective et du dialogue public

Coordination générale

Corinne Hooge
Jean-Loup Molin

Responsable éditoriale

Pascale Fougère

Rédaction

Jean-Loup Molin

Illustration de couverture

Céline Ollivier Peyrin

Réalisation et mise en page

Nathalie Joly

MÉTROPOLE DE LYON
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
ET DU DIALOGUE PUBLIC
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03